



Mid-2023 Consumer Replacement Tire Guide, Limited Warranty & Registration Booklet

For Cooper® & Starfire® Tires

SAFETY WARNING: Disregarding any of the safety precautions and instructions contained in this booklet may result in tire failure or explosion causing serious personal injury or death.

For tire care reminders, please visit our website at www.ca.coopertire.com.

THIS BOOKLET IS VALUABLE and must be presented with your proof of purchase for all replacement tire warranty service.
This replacement tire warranty applies to the original purchaser and is not transferable.

COOPERTIRES® Passenger & Light Truck Tire Limited Warranty

ELIGIBILITY

This warranty applies to the original purchaser of a replacement Cooper passenger or light truck tire and is not transferable. Eligible tires must be purchased new and used on the vehicle which they were originally installed. Proof of purchase is required for all warranty claims. Additionally, they must be the size, load index, and speed rating equivalent or greater than that specified by the vehicle manufacturer. This warranty applies to the 48 contiguous continental United States, Alaska, Hawaii, District of Columbia and Canada. For warranty exclusions see "WHAT ISN'T COVERED".

STANDARD COVERAGE

If your replacement Cooper branded radial tire becomes unserviceable as a result of an eligible adjustable condition during the first 2/32" (1.6mm) of tread wear, it will be replaced with an equivalent new Cooper tire, FREE OF CHARGE. When the tread is worn more than 2/32" (1.6mm), a replacement charge will be required in order to obtain a replacement tire. You must present proof of purchase and be the original owner when requesting a replacement for your tire.

The replacement charge will be determined by multiplying the dealer's current selling price by the percentage of original tread depth worn from the tire. You must pay for mounting, balancing, and any other additional charges, such as taxes or the acceptance of a higher priced replacement tire.

45-DAY SATISFACTION GUARANTEE

The following 45-Day Satisfaction Guarantee covers eligible adjustable conditions only. If you are not satisfied with your replacement Cooper passenger or light truck radial tire for any reason, other than the conditions that are listed in the "What Isn't Covered" section, you may return them to your original dealer within 45 days of purchase for a FREE OF CHARGE Cooper brand replacement only. You must present this warranty booklet, proof of purchase, and be the original owner when requesting a replacement or refund.

TREAD WEAR PROTECTION

The following Tread Wear Warranty is a prorated warranty (there is no free replacement period) based on mileage received, and is separate from the Standard Coverage Warranty just covered. No manufacturer or dealer can guarantee you a certain number of miles from a given tire. Driving habits, driving conditions, tire and vehicle maintenance all play a part in the tread life of a tire and all differ with each purchaser. The following replacement Cooper radial tires only are warranted against tread wear out prior to the applicable indicated mileage:

Tire	Km/Miles Warranted	Tire	Km/Miles Warranted
CS5 Grand Touring (T rated) . . .	130,000 km (80,000 miles)	Discoverer EnduraMax	96,000 km (60,000 miles)
Discoverer SRX (S/T rated)	120,000 km (75,000 miles)	Discoverer Rugged Trek (SUV) . . .	96,000 km (60,000 miles)
CS5 Ultra Touring (W/H rated)	115,000 km (70,000 miles)	ProControl (W rated)	96,000 km (60,000 miles)
Discoverer SRX (H rated)	115,000 km (70,000 miles)	Discoverer Rugged Trek (LT)	88,000 km (55,000 miles)
ProControl (V/H rated)	115,000 km (70,000 miles)	Discoverer SRX ^{LE}	80,000 km (50,000 miles)
Discoverer SRX (V rated)	105,000 km (65,000 miles)	CS5 Ultra Touring (W rated)	80,000 km (50,000 miles)
Discoverer AT3 ^{4S}	105,000 km (65,000 miles)	Discoverer HT3	80,000 km (50,000 miles)*
Endeavor	105,000 km (65,000 miles)	Zeon RS3-G1	72,000/36,000 km*
Endeavor Plus	105,000 km (65,000 miles)		(45,000 miles/23,000 miles)*
Discoverer Road+Trail AT	105,000 km (65,000 miles)	Cobra Instinct	72,000 km (45,000 miles)
Discoverer AT3 ^{LT}	96,000 km (60,000 miles)	Cobra G/T	64,000 km (40,000 miles)
Discoverer AT3 ^{XL}	96,000 km (60,000 miles)		

*Tread wear warranty does not apply to C-Type European commercial metric tire sizes 185/60R15C, 205/65R15C & 235/65R16C.
 *Staggered fitments can be defined as different tire sizes on the front and rear axles. Due to the inability to rotate onto different axles for example, the 72,000/36,000 km (45,000/23,000-mile) warranty applies to the rear tires only.

The Tread Wear warranty is available provided that you:

1. are the original owner.
2. rotate your tires in accordance with prescribed rotation patterns at least every 8,000 miles (13,000 km) and it must be recorded.
3. present the tire for adjustment.
4. present this warranty booklet when requesting an adjustment and your original purchase receipt, date of purchase, vehicle type, model, odometer reading and rotation record are properly recorded.

If the tire wears to the tread wear indicators in less than the miles warranted, a pro-rated adjustment will be made according to actual mileage delivered. Your replacement cost will be determined by dividing the actual mileage delivered by the miles warranted and multiplying the result times the current selling price of an equivalent Cooper tire. You must pay for mounting and balancing and any other additional charges, such as taxes or the acceptance of a higher priced replacement tire.

TREAD LIFE

When the tread becomes worn to 2/32" (1.6mm) anywhere on the tire (shown by tread wear indicators molded into the tread grooves), the tire is worn out. **WARNING**—for important safety information, you must read the section titled "Tire Service Life" and the Tire Safety Warnings section of this guide. Safety information is also located at www.ca.coopertire.com (and select: "Safety"); and, from your dealer.

HOW TO OBTAIN AN ADJUSTMENT

Tire adjustments must be presented to your local Cooper dealer. You must present this booklet, proof of purchase and be the original owner when requesting a replacement for your tire. See "WHERE TO GO FOR WARRANTY REPLACEMENT".

WHAT ISN'T COVERED

Adjustments will not be made for:

A. Tires that become unserviceable due to:

1. Conditions resulting from road hazards, such as (A) impact damage, (B) cuts, (C) snags, (D) punctures, or (E) vandalism.
2. Conditions such as, but not limited to, uneven, cupping, spotty, feathering tread wear resulting from (A) improper installation, (B) wheel misalignment, (C) tire/wheel assembly imbalance, (D) use of an improper rim, (E) improper mounting or dismounting, (F) misapplication, or (G) use of tire chains.
3. Conditions resulting from consumer damage, such as (A) improper tire and vehicle maintenance, (B) misuse, (C) abuse, (D) accident, fire or chemical corrosion, (E) underinflation, (F) overloading, (G) over deflection, (H) failure to follow recommended rotation practices.

B. Ride complaints after the first 2/32" (1.6mm) of tread wear (including the 45-day Satisfaction Guarantee).

C. Ride complaints on tires branded "Blemish".

D. Use in any commercial service (i.e. tires used for taxi service, delivery, etc.), except in select sizes of Cooper Discoverer HT3.

E. Use in any racing or off road applications.

F. Ozone or weather checking on tires over (4) four years from date of manufacture or date of purchase. Proof of purchase is required. Without proof of purchase the manufacture date will be used to determine eligibility.

G. Tires stored improperly., OR

H. Tires that are:

1. Worn unevenly and/or show a difference of 2/32" (1.6mm) between the grooves.
2. Installed on any vehicle other than the vehicle on which they were first installed.
3. Sold or adjusted outside the 48 contiguous continental United States, Alaska, Hawaii, District of Columbia and Canada.
4. Acquired as used (tires purchased used, equipped on a pre-owned vehicle, etc.).
5. Altered in any manner (additional siping, buffing, stud pin holes, re-grooving, truing, etc.).
6. Worn to 2/32" (1.6mm) or more than 72 months old (based on date of purchase) whichever comes first. Proof of purchase is required. Without proof of purchase the manufacture date will be used to determine eligibility.
7. Improperly repaired or with repairs not conforming to the U.S. Tire Manufacturers Association standards.

Tires branded "MALWEAR" or "NON-UNIF" (Non-Uniform), or with any other branding are not covered under the Tread Wear Protection provided herein.

NO ROAD HAZARD COVERAGE

Many dealers sell or provide their own warranty coverage for road hazards and/or repairs. Cooper Tire does not provide this coverage. Check with your dealer to determine if Road Hazard/Repair coverage is available from them.

REPLACEMENT WARRANTY

If you receive a replacement tire under the terms of this Warranty, the replacement tire will be covered by the Warranty then currently given by Cooper for the replacement tire.

WHERE TO GO FOR WARRANTY REPLACEMENT

You can obtain assistance in locating an independent Cooper Tire dealer near you by visiting the dealer locator on our website at www.ca.coopertire.com or by calling 1-800-387-3288.

CONDITIONS AND EXCLUSIONS

Any tire, no matter how well constructed, may fail in service or otherwise become unserviceable due to conditions beyond the control of the manufacturer. Nothing in this Warranty is intended to be a representation by Cooper that tire failure cannot occur.

TIRE SERVICE LIFE

Cooper recommends that any tire in service (meaning inflated and mounted on a rim of your vehicle, including your spare tire regardless of whether that tire is in contact with the roadway) 6 years or more be replaced even if such tire appears serviceable and even if it has not reached the legal treadwear limit. Various automobile manufacturers have published statements and instructions regarding tire service life, which include tire replacement recommendations based on chronological age. Cooper advises that consumers refer to their owners' manuals for guidance on the vehicle manufacturer's replacement recommendations (but regardless of any such vehicle manufacturer's advice, any tire's replacement period should not exceed 6 years from the date the tire is placed in service or 6 years from the date included in the DOT code on the sidewall of the tire if you are unable to determine the date the tire was first placed in service). See page 13 of this booklet for more details.

USED TIRES

Never purchase used tires! Previous usage may have damaged internal components. This damage may lead to sudden tire failure.

COOPER DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR LOSS OF TIME, OR USE, INCONVENIENCE, OR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW.

Some states do not allow exclusion of incidental or consequential damages. As a result, this limitation or exclusion may not apply to you.

CONSUMER RIGHTS

This Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary from state to state.

OWNER'S OBLIGATION

When making a claim, you must return the tire to be replaced to your Cooper dealer.

Proper vehicle and tire care is necessary to obtain the expected wear from a tire. It is your obligation to properly maintain your tires and the vehicle upon which they are mounted, including: (A) operating your tires at the inflation pressures recommended by the vehicle manufacturer, (B) keeping your tire/wheel assemblies in balance, (C) proper wheel alignment, and (D) rotation. You must check your tire's inflation pressure at least monthly and before long trips.

We recommend that you have your Cooper dealer inspect your tires any time you notice irregular or uneven tread wear and rotate them, if necessary. Also, they should be inspected by your dealer any time your vehicle is brought in for service.

For additional safety information please visit:

Starfire® Passenger & Light Truck Tire Limited Warranty

ELIGIBILITY

This warranty applies to the original purchaser of a replacement Starfire passenger or light truck tire and is not transferable. Eligible tires must be purchased new and used on the vehicle which they were originally installed. Proof of purchase is required for all warranty claims. Additionally, they must be the size, load index, and speed rating equivalent or greater than that specified by the vehicle manufacturer. This warranty applies to the 48 contiguous continental United States, Alaska, Hawaii, District of Columbia and Canada. For warranty exclusions see "WHAT ISN'T COVERED".

STANDARD COVERAGE

If your replacement Starfire branded radial tire becomes unserviceable as a result of an eligible adjustable condition during the first 2/32" (1.6mm) of tread wear, it will be replaced with an equivalent new Starfire tire, FREE OF CHARGE. When the tread is worn more than 2/32" (1.6mm), a replacement charge will be required in order to obtain a replacement tire. You must present proof of purchase and be the original owner when requesting a replacement for your tire.

The replacement charge will be determined by multiplying the dealer's current selling price by the percentage of original tread depth worn from the tire. You must pay for mounting, balancing, and any other additional charges, such as taxes or the acceptance of a higher priced replacement tire.

TREAD WEAR PROTECTION

The following Tread Wear Warranty is a prorated warranty (there is no free replacement period) based on mileage received, and is separate from the Standard Coverage Warranty just covered. No manufacturer or dealer can guarantee you a certain number of miles from a given tire. Driving habits, driving conditions, tire and vehicle maintenance all play a part in the tread life of a tire and all differ with each purchaser. The following replacement Starfire radial tires only are warranted against tread wear out prior to the applicable indicated mileage:

Tire	Miles/Km Warranted	Tire	Miles/Km Warranted
Solarus HT	.50,000 miles (80,000 km)	Solarus AS	.50,000 miles (80,000 km)
Solarus AP	.50,000 miles (80,000 km)	WR	.40,000 miles (64,000 km)

The Tread Wear warranty is available provided that you:

1. are the original owner.
2. rotate your tires in accordance with prescribed rotation patterns at least every 8,000 miles (13,000 km) and it must be recorded.
3. present the tire for adjustment.
4. present this warranty booklet when requesting an adjustment and your original purchase receipt, date of purchase, vehicle type, model, odometer reading and rotation record are properly recorded.

If the tire wears to the tread wear indicators in less than the miles warranted, a pro-rated adjustment will be made according to actual mileage delivered. Your replacement cost will be determined by dividing the actual mileage delivered by the miles warranted and multiplying the result times the current selling price of an equivalent Starfire tire. You must pay for mounting and balancing and any other additional charges, such as taxes or the acceptance of a higher priced replacement tire.

TREAD LIFE

When the tread becomes worn to 2/32" (1.6mm) anywhere on the tire (shown by tread wear indicators molded into the tread grooves), the tire is worn out. **WARNING**—for important safety information, you must read the section titled "Tire Service Life" and the Tire Safety Warnings section of this guide. Safety information is also located at www.ca.coopertire.com (and select: "Safety"); and, from your dealer.

HOW TO OBTAIN AN ADJUSTMENT

Tire adjustments must be presented to your local Starfire dealer. You must present this booklet, proof of purchase and be the original owner when requesting a replacement for your tire. See "WHERE TO GO FOR WARRANTY REPLACEMENT".

WHAT ISN'T COVERED

Adjustments will not be made for:

A. Tires that become unserviceable due to:

1. Conditions resulting from road hazards, such as (A) impact damage, (B) cuts, (C) snags, or (D) punctures, or (E) vandalism.
2. Conditions such as, but not limited to, uneven, cupping, spotty, feathering tread wear resulting from (A) improper installation, (B) wheel misalignment, (C) tire/wheel assembly imbalance, (D) use of an improper rim, (E) improper mounting or dismounting, (F) misapplication, or (G) use of tire chains.
3. Conditions resulting from consumer damage, such as (A) improper tire and vehicle maintenance, (B) misuse, (C) abuse, (D) accident, fire or chemical corrosion, (E) underinflation, (F) overloading, (G) over deflection, (H) failure to follow recommended rotation practices.

B. Ride complaints after the first 2/32" (1.6mm) of tread wear.

C. Ride complaints on tires branded "Blemish".

D. Use in any commercial service (i.e. tires used for taxi service, delivery, etc.).

E. Use in any racing or off road applications.

- F. Ozone or weather checking on tires over (4) four years from date of manufacture or date of purchase. Proof of purchase is required. Without proof of purchase the manufacture date will be used to determine eligibility.
- G. Tires stored improperly., OR
- H. Tires that are:
 - 1. Worn unevenly and/or show a difference of 2/32" (1.6mm) between the grooves.
 - 2. Installed on any vehicle other than the vehicle on which they were first installed.
 - 3. Sold or adjusted outside the 48 contiguous continental United States, Alaska, Hawaii, District of Columbia and Canada.
 - 4. Acquired as used (tires purchased used, equipped on a pre-owned vehicle, etc.).
 - 5. Altered in any manner (additional siping, buffing, stud pin holes, re-grooving, truing, etc.).
 - 6. Worn to 2/32" (1.6mm) or more than 72 months old (based on date of purchase) whichever comes first. Proof of purchase is required. Without proof of purchase the manufacture date will be used to determine eligibility.
 - 7. Improperly repaired or with repairs not conforming to the U.S. Tire Manufacturers Association standards.

NO ROAD HAZARD COVERAGE

Many dealers sell or provide their own warranty coverage for road hazards and/or repairs. Starfire Tire does not provide this coverage. Check with your dealer to determine if Road Hazard/Repair coverage is available from them.

REPLACEMENT WARRANTY

If you receive a replacement tire under the terms of this Warranty, the replacement tire will be covered by the Warranty then currently given by Starfire for the replacement tire.

WHERE TO GO FOR WARRANTY REPLACEMENT

You can obtain assistance in locating an independent Starfire dealer near you by visiting the dealer locator on our website at www.ca.coopertire.com or by calling 1-800-387-3288.

CONDITIONS AND EXCLUSIONS

Any tire, no matter how well constructed, may fail in service or otherwise become unserviceable due to conditions beyond the control of the manufacturer. Nothing in this Warranty is intended to be a representation by Starfire that tire failure cannot occur.

TIRE SERVICE LIFE

Starfire recommends that any tire in service (meaning inflated and mounted on a rim of your vehicle, including your spare tire regardless of whether that tire is in contact with the roadway) 6 years or more be replaced even if such tire appears serviceable and even if it has not reached the legal treadwear limit. Various automobile manufacturers have published statements and instructions regarding tire service life, which include tire replacement recommendations based on chronological age. Starfire advises that consumers refer to their owners' manuals for guidance on the vehicle manufacturer's replacement recommendations (but regardless of any such vehicle manufacturer's advice, any tire's replacement period should not exceed 6 years from the date the tire is placed in service or 6 years from the date included in the DOT code on the sidewall of the tire if you are unable to determine the date the tire was first placed in service). See page 13 of this booklet for more details.

USED TIRES

Never purchase used tires! Previous usage may have damaged internal components. This damage may lead to sudden tire failure.

STARFIRE DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR LOSS OF TIME, OR USE, INCONVENIENCE, OR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW.

Some states do not allow exclusion of incidental or consequential damages. As a result, this limitation or exclusion may not apply to you.

CONSUMER RIGHTS

This Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary from state to state.

OWNER'S OBLIGATION

When making a claim, you must return the tire to be replaced to your Starfire dealer.

Proper vehicle and tire care is necessary to obtain the expected wear from a tire. It is your obligation to properly maintain your tires and the vehicle upon which they are mounted, including: (A) operating your tires at the inflation pressures recommended by the vehicle manufacturer, (B) keeping your tire/wheel assemblies in balance, (C) proper wheel alignment, and (D) rotation. You must check your tire's inflation pressure at least monthly and before long trips.

We recommend that you have your Starfire dealer inspect your tires any time you notice irregular or uneven tread wear and rotate them, if necessary. Also, they should be inspected by your dealer any time your vehicle is brought in for service.

For additional safety information please visit:

www.ustires.org www.nhtsa.gov www.safercar.gov www.nsc.org
www.tracanada.ca www.tc.gc.ca

Tire Placard and Safety Warning

Tires are designed and built with great care to provide thousands of miles of excellent service. But, for maximum benefit they must be maintained properly.

The most important factors in tire care are:

- Proper Inflation Pressure
- Proper Vehicle Loading
- Regular Inspection
- Good Driving Habits

TIRE INFLATION PRESSURE

With the right amount of inflation pressure, your tires wear longer, save fuel and help prevent accidents. The “right amount” of inflation is the pressure specified by the vehicle manufacturer for the front and rear tires on your particular model car or light truck. The correct inflation pressure is shown on the tire placard (or sticker) attached to the vehicle—door edge, door post or glove box door. If your vehicle doesn’t have a placard, check the owner’s manual or consult with the vehicle manufacturer for the proper inflation.

The tire placard tells you the maximum vehicle load, the cold tire pressures and the tire size recommended by the vehicle manufacturer. (Typical placards are shown to the right. Your placard may be different.)

If you don’t take proper care of your tires, the results can be serious. There is a safety warning molded on the sidewall of your tire. It is shown to the right. There are additional safety warnings in this booklet and on www.ca.coopertire.com website.

As you can see, it points out that serious injury may result from tire failure due to underinflation or overloading. Motorists are strongly advised to follow the vehicle owner’s manual or the tire placard in the vehicle for proper inflation and loading.

Only specially trained persons should demount or mount tires. An explosion of a tire and wheel assembly can result from improper or careless mounting procedures and cause serious injury or death.



Automobile Placard

		RECOMMENDED TIRE SIZE AND INFLATION PRESSURE (COLD) TAMANO DE NEUMATICOS Y PRESION DE INFLACION RECOMENDADA (FRIO)				A
MODEL MODELO	LOAD RANGE MARGEN DE CARGA	TIRE SIZE (LOAD RANGE C&D NOT PERMISSIBLE) TAMANO DE NEUMATICO (MARGEN DE CARGA CYD NO PER MISIBLE)		PRESSURE PRESION		
				FRONT DELANTERO	REAR TRASERO	
ALL TODOS	STD	P205/70R14	P205/65R15	35 PSI lb./pu2 240 kPa	35 PSI lb./pu2 240 kPa	
ALL TODOS	T	T135/80R14	T135/80D14	65 PSI lb./pu2 415 kPa	60 PSI lb./pu2 415 kPa	
		TEMPORAL SPARE REPUESTO TEMPORAL				
TOTAL LOAD = OCCUPANTS + LUGGAGE CARGA TOTAL = OCUPANTES MAS EQUIPAJE						
MODEL MODELO	MAXIMUM LOAD CARGA MAXIMA	OCCUPANTS OCUPANTES	DISTRIBUTION DISTRIBUCION			LUGGAGE EQUIPAJE
			FRONT DELANTERO	REAR TRASERO	THIRD SEAT TERCER ASIENTO	
SEDANS BERLINAS	900 lb./408 kg	5	2	3	0	200 lb./91 kg
	1100 lb./499 kg	6	3	3	0	
	1000 lb./453 kg	5	2	3	0	
STATION WAGONS CAMIONETAS	1200 lb./544 kg	6	3	3	0	300 lb./136 kg
	1050 lb./475 kg	7	2	3	2	
	1200 lb./544 kg	8	3	3	2	
						NONE NINGUNO
FOR SUSTAINED HIGH SPEED, TRAILER TOWING, RECREATIONAL, PARA ALTA VELOCIDAD SOSTENIDA TRIO DE REMOLQUES, ACCESORIOS RECREACIONALES Y USO ACCESORIOS AND TEMPORAL SPARE USAGE—SEE OWNER'S GUIDE. TEMPORAL DE LA RUEDA DE REPUESTO, CONSULTE LA GUIA DEL PROPIETARIO E80C-1532-CA						

The Sidewall Story

Your tire contains a lot of useful information molded into the sidewall. It shows the name of the tire, its size, whether it is tubeless or tube type, the maximum load and maximum inflation, the important safety warning (example on previous page) and much other information.



Shown here on the left is the sidewall of a popular 'P-metric' speed-rated auto tire. 'P' stands for passenger; '205' represents the width of the tire in millimeters; '60' is the ratio of height to width; 'H' is the speed rating; 'R' means radial; and '15' is the diameter of the wheel in inches. Some speed-rated tires carry a Service Description instead of showing the speed symbol in the size designation. The Service Description, 90H in this example, consists of the load index and speed symbol.

The speed symbol on Cooper tires is identified by the letters 'S, T, H or V' and indicates the maximum speed capability of the tire when properly loaded and inflated.

The maximum load is shown in lbs. (pounds) and in kg. (kilograms), and maximum pressure in PSI (pounds per square inch) and in kPa (kilopascals). Kilograms and kilopascals are metric units of measurement.

The letters "DOT" certify compliance with all applicable safety standards established by the U.S. Department of Transportation (DOT). Adjacent to this is a tire identification or serial number. This serial number is a code with up to thirteen digits that are a combination of numbers and letters.

Example:

Dept. of Transportation	MFR. Plant code No.	Tire Size Code No.	Group of optional symbols with MFR.	Date of MFR. 2 digit wk, 2 digit yr
DOT	1MA	L9	ABCD	1013

The sidewall also shows the type of cord and number of plies in the sidewall and in the tread region.

The DOT requires tire manufacturers to grade passenger car tires based on three performance factors: Treadwear, Traction, and Temperature Resistance.

TREADWEAR: The treadwear grade is a comparative rating based on the wear rate of the tire when tested under controlled conditions on a specified government test course under specified test conditions as one graded 100.

However, it is erroneous to link treadwear grades with your projected tire mileage. The relative performance of tires depends upon the actual conditions of their use and may vary due to driving habits, service practices, differences in road characteristics and climate.

TRACTION: The traction grades, from highest to lowest, are AA, A, B and C. They represent the tire's ability to stop on wet pavement as measured under controlled conditions on specified government test surfaces of asphalt and concrete.

TEMPERATURE: The temperature grades are A (the highest), B and C, representing the tire's resistance to the generation of heat when tested under controlled conditions on a specified indoor laboratory test wheel.

The right diagram shows the typical information on the sidewall of a light truck tire. LT stands for Light Truck. 'LT235/85R16' is the size designation for a metric light truck tire. 'LOAD RANGE D' identifies the load and inflation limits; 'RADIAL' identifies that the tire has a radial construction. 'MAX LOAD SINGLE 2623 lbs. AT 65psi COLD' indicates the maximum load rating of the tire and corresponding minimum cold inflation pressure for that load when used as a single tire. For normal operation, follow pressure recommendations in owner's manual or on vehicle placard. 'MAX LOAD DUAL 2381 lbs. AT 65 psi COLD' indicates the maximum load rating of the tire and corresponding minimum cold inflation pressure when used in a dual configuration. The other markings on the sidewall have the same meaning as described for the passenger car tire.

Safety Warnings

For more information on safety, visit www.ca.coopertire.com.

DRIVING ON ANY TIRE THAT DOES NOT HAVE THE CORRECT INFLATION PRESSURE IS DANGEROUS

Any under inflated tire builds up excessive heat that may result in sudden tire destruction.

Refer to the tire placard on the vehicle (check vehicle and/or owner's manual for placard location) for the recommended operating pressures. Do not exceed maximum pressure indicated on tire sidewall.

CHECK TIRE INFLATION PRESSURES (INCLUDING THE SPARE) AT LEAST ONCE A MONTH WHEN TIRES ARE COLD AND BEFORE LONG TRIPS. ALL TIRES LOSE INFLATION OVER TIME.

Failure to maintain correct inflation may result in improper vehicle handling, and may cause rapid and irregular tire wear, sudden tire destruction and loss of vehicle control. Therefore, inflation pressures should be checked at least once a month and always prior to long distance trips. Any tire is susceptible to losing inflation pressure if not properly maintained.

Pressures should be checked when tires are cold; in other words, before they have been driven on. Driving, even for a short distance, causes tires to heat up and inflation pressure to increase.

HIGH SPEED DRIVING CAN BE DANGEROUS

Correct inflation pressure is especially important. However, at high speeds, even with the correct inflation pressures, a road hazard, for example, is more difficult to avoid and if contact is made, has a greater chance of causing tire damage than at a lower speed. Moreover, driving at high speed reduces the reaction time available to avoid accidents and bring your vehicle to a safe stop. Never exceed the legal speed limit.

INSPECT YOUR TIRES, DO NOT DRIVE ON A DAMAGED TIRE OR WHEEL

Any time you see any damage to your tires or wheels, replace with a suitable spare at once and immediately see your tire dealer. When inspecting your tires, including the spare, check your inflation pressures. If your pressure check indicates that one of your tires has lost pressure of two pounds or more, look for signs of penetrations, valve leakage, or other tire or wheel damage that may account for the inflation loss.

Always look for bulges, cracks, cuts, penetrations and abnormal tire wear, particularly on the edges of the tire tread which may be caused by misalignment or underinflation. If any such damage is found, the tire must be replaced with a suitable spare tire at once and should be inspected by any tire dealer at once. Use of a damaged tire could result in sudden tire destruction.

All tires will wear out faster when subjected to high speeds, as well as hard cornering, rapid starts, sudden stops, frequent driving on roads which are in poor condition, and off-road use. Roads with holes and rocks or other objects can damage tires and cause misalignment of your vehicle. When you drive on such roads, drive on them carefully and slowly, and before driving at normal or highway speeds, examine your tires for any damage, such as cuts or penetrations.

WORN OUT TIRES ARE DANGEROUS

Tires contain "Wear-Bars" in the grooves of the tire tread and indicate when only 2/32nds of an inch (1.6mm) tread is remaining. Tires worn to 2/32" (1.6mm) at any place on the tire, **MUST BE REPLACED IMMEDIATELY! TIRES WORN BEYOND THIS STAGE ARE DANGEROUS!**

DO NOT OVERLOAD—DRIVING ON ANY OVERLOADED TIRE IS DANGEROUS

The maximum load rating of your tires is marked on the tire sidewall. Do not exceed these load ratings. Follow the loading instructions of the manufacturer of your vehicle and this will insure that your tires are not overloaded. Tires which are loaded beyond their maximum allowable loads for the particular application will build up excessive heat that may result in sudden tire destruction.

Do not exceed the gross axle weight ratings for any axle on your vehicle.

TRAILER TOWING

If you anticipate towing a trailer, you should see any tire dealer for advice concerning the correct size of tire and pressures. Tire size and pressures will depend upon the type and size of trailer and hitch utilized, but in no case must the maximum cold inflation pressure of tire load rating be exceeded. Check the tire placard and the owner's manual supplied by the manufacturer of your vehicle for further recommendations on trailer towing.

Safety Warnings

For more information on safety, visit www.ca.coopertire.com.

WHEEL ALIGNMENT AND BALANCING ARE IMPORTANT FOR SAFETY AND MAXIMUM MILEAGE FROM YOUR TIRES

INSPECT YOUR TIRES REGULARLY

At least once a month inspect your tires closely for signs of uneven wear. Uneven wear patterns may be caused by improper inflation pressures, misalignment, improper balance or suspension neglect. If not corrected, further tire damage will occur. These conditions not only shorten the life of your tires, they adversely affect the handling characteristics of your vehicle which could be dangerous.

If any of these conditions exist, the cause may often be corrected at your tire dealer's or other service facility.

TIRE ROTATION

The rotation pattern or procedure indicated in your limited warranty and vehicle manufacturer's owner's manual should be followed. If irregular wear becomes apparent or if the rate of wear on the tires is uneven, the tires should be inspected by a tire dealer. Check your vehicle for any mechanical problems and correct if necessary. For tires on front wheel drive vehicles and/or all season tires on any vehicle, it is recommended that these tires be rotated every 8,000 miles (13,000 km) to equalize the rate of wear. See additional tire rotation information at the end of this pamphlet.

TIRE MIXING CAN BE DANGEROUS:

Visit www.us.coopertire.com. Select "Tire Education" and select "Tire Service Bulletins" and select #107.

When tires need to be replaced, do not guess what tire is right for the vehicle. You must consult the tire placard, which is normally located on the vehicle door edge, door post, glove box or fuel door. The placard tells you the size of the tires (including the spare) that were mounted on the vehicle as original equipment (OE). It also includes the recommended cold inflation pressures for the front/rear axles and the spare tire as well as the load capacity. If the vehicle does not have a placard, check the owner's manual or consult with the vehicle manufacturer or tire manufacturer.

IMPORTANT: ALWAYS check the vehicle manufacturer's recommendations for the OE tire size, load capacity, inflation pressure, and speed symbol information before replacing a tire with a different size and construction. It is not always possible - usually due to temporary emergency conditions - to select the same tire size for a replacement tire. Never choose a smaller size replacement tire and/or a tire with less load carrying capacity than the specified size on the vehicle placard. The USTMA provides the following insight for emergency/temporary nonstandard fitments:

TIRE MIXING

Visit www.ustires.org and select "Publications"; and select "Manual", and select "Care and Service of Passenger and Light Truck Tires", and refer to "Chapter 3 - Tire Replacement Guidelines."

- It is recommended that all four tires be of the same size, load index, speed rating, and construction (radial, non-radial). In some cases the vehicle manufacturer may require different sized tires for either the front or rear axles. NEVER mix P-Metric or Metric passenger tires with light truck tires, including C-Type European commercial tires on the same vehicle.
- Match tire size designations in pairs on an axle, except for temporary use of a spare tire. (See Cooper Service Bulletin #113 "Replacing Less Than Four Tires").
- If two radial tires and two non-radial tires are used on a vehicle, put radials on the rear axle. If radial and non-radial tires are used on a vehicle equipped with dual rear tires, the radial tires may be used on either axle.
- **Speed rated tires** - If the vehicle tire placard and/or owner's manual specify speed rated tires, the replacement tires must have the same or higher speed rating to maintain vehicle speed capability¹.
 - If replacement tires have lower speed capability than specified by the vehicle manufacturer, the vehicle's speed must be restricted to that of the replacement tire. Also, vehicle handling could be affected. Consult vehicle manufacturer or tire manufacturer for recommendations.

Safety Warnings

- **Four-wheel drive (4WD) and All-wheel drive (AWD) vehicles** - If no instructions for tire mixing appear in the vehicle owner's manual, follow these guidelines:
 - DO NOT mix tire sizes. All four tires must be marked with the same tire size, unless otherwise specified by the vehicle manufacturer. This also applies to winter/snow tires.
 - DO NOT mix radial and non-radial tires. All four must be either radial or non-radial.
 - DO NOT mix tread pattern types such as all-terrain and all-season.
- **Winter/Snow tires²** - It is always preferable to apply winter/snow tires to all wheel positions, including duals, to maintain vehicle mobility and control. (See Cooper Service Bulletin #114 "Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires").

¹ *Tire speed ratings do not imply that vehicles can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated, particularly under adverse road and weather conditions, or if the vehicle has unusual characteristics. Never operate a vehicle in an unsafe or unlawful manner.*

² *Also see USTMA Tire Information Service Bulletin Vol. 42 Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires.*

APPLICATION OF WINTER/SNOW TIRES AND STUDED WINTER/SNOW TIRES

Visit www.us.coopertire.com. Select "Tire Education" and select "Tire Service Bulletins" and select #114.

The initial movement and acceleration of any vehicle in winter or other adverse driving conditions are dependent on the traction available from the tires on the driving axle. However, the handling, cornering and braking of a vehicle after it is in motion, especially in any adverse weather conditions, are dependent on the traction from both the front and rear tires. The rear tires of any vehicle must have comparable or higher traction capabilities than the front tires in order to optimize vehicle mobility and control, especially during sudden maneuvers.

- **Winter/Snow tires¹** - It is always preferable to apply winter/snow tires to all wheel positions, including duals, to maintain vehicle mobility and control.
 - If winter/snow tires are applied to the front axle of a vehicle, winter/snow tires MUST also be installed on the rear axle. DO NOT apply winter/snow tires only to the front axle. This applies to all passenger and light truck vehicles including front-wheel-drive, 4WD, and AWD vehicles. Installing winter/snow tires only on the front axle may cause the vehicle to experience adverse handling characteristics. This may result in an accident.

For more information on safety, visit www.ca.coopertire.com.

- If winter/snow tires are installed on the rear axle of any vehicle, it is recommended (but not required) that they also be installed on the front axle.
- **Studded Winter/Snow tires¹** - Studded winter/snow tires have higher traction qualities under most winter weather conditions.
 - If studded winter/snow tires are installed on the front axle of any vehicle, studded winter/snow tires MUST also be installed on the rear axle. DO NOT apply studded winter/snow tires only to the front axle. Installing studded winter/snow tires only on the front axle may cause the vehicle to experience adverse handling characteristics. This may result in an accident.
 - If studded winter/snow tires are installed on the rear axle of any vehicle, it is strongly recommended that they should also be installed on the front axle. Only if studded winter/snow tires are installed on all wheel positions of a vehicle will optimum handling characteristics be achieved.

¹ Also see USTMA Tire Information Service Bulletin Vol. 42 Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires.

REPLACING LESS THAN FOUR TIRES:

Visit www.us.coopertire.com. Select "Tire Education" and select "Tire Service Bulletins" and select #113.

When replacing tires on a vehicle, it is recommended and preferred that all four tires be replaced at the same time for continued optimal vehicle performance. However, for those emergency cases where this is not feasible, below are some general guidelines to consider when replacing less than four tires for a light vehicle, whether it is one or two tires. If the vehicle manufacturer has alternate recommendations, always follow their recommendations.

IMPORTANT: In some cases, the vehicle manufacturer may specifically advise against replacing less than all four tires. Always check and follow the recommendations in the vehicle owner's manual. For 4WD and AWD vehicles, even small differences in outside diameter may cause drive-train damage or mechanical malfunction.

Safety Warnings

For more information on safety, visit www.ca.coopertire.com.

Replacing Two (2) Tires - When a pair of replacement tires is selected in the same size and construction as those on the vehicle, the two newer tires should be installed on the rear axle unless the new replacement tires are of a lower speed rating (see Cooper Service Bulletin # 107 "Tire Mixing"). Generally, new tires with deeper tread will provide better grip and evacuate water more effectively, which is important as a driver approaches hydroplaning situations. Placing greater traction on the rear axle on wet surfaces is necessary to prevent possible oversteer condition and possible loss of vehicle control, especially during sudden maneuvers.

Replacing One (1) Tire - Replacing a single tire on a vehicle can have an adverse affect on suspension systems, gear ratios, transmission, and tire treadwear. If single tire replacement is unavoidable, it is recommended that the single new tire be paired with the tire that has the deepest tread and both be placed on the rear axle. Placing greater traction on the rear axle on wet surfaces is necessary to prevent a possible oversteer condition and possible loss of vehicle control, especially during sudden maneuvers.

TIRE ALTERATIONS ARE DANGEROUS

Do not perform any alterations on your tires. Alterations may prevent proper performance, leading to tire damage, which can result in sudden tire destruction. Tires which have been altered are excluded from warranty coverage.

REPAIRS – SEE A TIRE DEALER AT ONCE

Visit www.us.coopertire.com. Select "Tire Education" and select "Tire Service Bulletins" and select #108 or visit www.ustires.org and select "Publications" and select "Manual", and select "Care and Service of Passenger and Light Truck Tires", and refer to "Chapter 2 – Proper Tire Repair".

If any tire has sustained a puncture, have the tire dismantled and inspected internally by a tire dealer for possible damage that may have occurred. Punctures in certain areas of the tread which do not exceed 1/4-inch (6mm) in diameter can be repaired by following U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA) recommended repair procedures. USTMA procedures require the use of both a plug and patch. Do not use externally-applied plug repairs. Although it is possible to properly repair many tires, repaired tires should be considered temporary and repaired tires should be replaced as soon as possible.

PUNCTURE REPAIR PROCEDURES FOR PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRES

FAILURE TO FOLLOW THE USTMA RECOMMENDED PROCEDURES COULD LEAD TO SUDDEN TIRE FAILURE!

Plug type repairs made from the outside of a tire, pressure sealants and "blowout patches" are TEMPORARY repairs and should NOT be used except in emergencies. If such a temporary repair is made, you are WARNED that the repair is temporary and that you must drive cautiously to the nearest tire facility for a proper repair. Driving on an improperly or temporarily repaired tire can lead to sudden tire failure. Do NOT use tubes in Tubeless type tires.

NEVER PURCHASE A PASSENGER OR LIGHT TRUCK USED TIRE

Visit www.us.coopertire.com. Select "Tire Education" and select "Tire Service Bulletins" and select #115.

Consumers should be aware of possible serious risk associated with the installation and use of previously used tires. While tires are designed and built to provide many thousands of miles of excellent service, they must be maintained properly throughout their service life to achieve optimal performance. Proper tire maintenance includes regular (at least monthly) visual tire inspections for signs of damage or abuse (ie. cuts, cracks, bulges, snags, irregular wear, etc.) and inflation pressure checks. Tires can be damaged over the course of their service life due to abuse or improper service, poor maintenance, improper repairs, punctures, road hazards, or unsuitable storage conditions. Such damage can eventually lead to tire failure. Only the original owner of a new tire can know the full extent of a particular tire's service and maintenance, and the conditions of use or abuse the tire has experienced. See USTMA Tire Information Service Bulletin, "Passenger and Light Truck Used Tires".

Consumers should also be wary of used tires that:

- May have been used on vehicles involved in an accident
- May have been used in severe service conditions (e.g. used for off-road, sporting, military or law enforcement purposes)
- May have been exposed to unusual environmental conditions such as severe storms, floods, fires, etc.

Safety Warnings

For more information on safety, visit www.ca.coopertire.com.

PLUS SIZING

Visit www.ustires.org and select “Publications”, and select “Manual”, and select “Care and Service of Passenger and Light Truck Tires”, and refer to “Chapter 3 – Tire Replacement Guidelines.”

Plus sizing for light vehicles in the after-market is primarily based on the following tire/wheel characteristics:

- Maintain overall tire diameter of the OE tires;
- Increase the tire section width (contact patch/footprint becomes shorter and wider);
- Decrease the series profile (aspect ratio or section height);
- Increase the rim/wheel diameter.

Plus sizing is generally conveyed in terms of “Plus 1”, “Plus 2”, “Plus 3”, etc. If tire fitments other than the OE fitment is desired, always follow the vehicle manufacturers’ recommendations and consider the following:

- **Aspect Ratio:** Additional consideration should be made for substitute tires that are lower in aspect ratio than the OE fitments. Lower aspect ratio tires typically aid performance and handling, but they provide a less comfortable ride. High performance, low aspect ratio tires may also wear more quickly and produce more noise during operation. Low aspect ratio tires -- and their rim/wheel assembly -- are more susceptible to damage from road hazards and pothole/curb impact.
- **Overall Diameter:** Check to be sure that the overall diameter of all four tires is within the accepted tolerance of the vehicle manufacturer.
- **Inflation Pressure:** Check to see if it needs to be adjusted. If fitment of a new tire (other than the OE size) on the vehicle may require a higher inflation pressure than specified on the vehicle tire placard to adequately carry the load, the installer should inform the owner of the new required inflation pressure. The installer should also place a sticker or decal next to the vehicle tire placard showing the new tire size and inflation pressure requirements for future reference. Never inflate a tire below the recommended pressure shown on the vehicle’s tire placard, or above the maximum inflation pressure as listed on the sidewall of the tire.
- **Load Carrying Capacity:** Must be equal to or greater than the load-carrying capacity of the OE tire size at the specified vehicle tire placard pressure.
- **Speed Symbol/Category:** Must be equal to or higher than the OE fitment if the speed capability is to be maintained.

- **Rim Width/Off-Set:** Check vehicle and rim manufacturer’s recommendations.
- **Rim/Wheel Selection:** Never exceed the maximum pressure and/or load capacity of the rim/wheel.
- **Vehicle Clearances:** Steering tires must be checked in full left and right turns. All wheel positions should be checked for proper clearance in fender walls, around brake components, shock towers, and other suspension components. These wheel positions must be checked for full suspension jounce and rebound.
- **Vehicle Modifications:** Lift kits and other types of suspension alterations or use of tires not approved by the vehicle or tire manufacturer can adversely affect vehicle handling and stability.
- **State/Local Laws:** Check to be sure that the fitment complies with any state/local regulations.

STORAGE

Tires should be stored in a cool dry place indoors so there is no danger of water collecting inside them. When tires are stored they should be stored in a cool dry place away from sources of heat and ozone, such as hot pipes and electric motors. Be sure that surfaces on which tires are stored are clean and free from grease, gasoline or other substances which could deteriorate the rubber. Tires exposed to these materials and/or excessive heat for a prolonged period of time during storage may be weakened and subject to sudden failure.

DRIVING ON STUDED PASSENGER TIRES – WHERE LEGAL

Only new tires should be fitted with studs. For maximum effectiveness when studding any tire, all four tires on a vehicle should be fitted with studs. If only the two rear tires are studded, maximum efficiency in handling and braking will not be realized. **NEVER MOUNT STUDED TIRES ON FRONT WHEELS ONLY.** Refer to the Safety Warnings Section entitled “Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires”.

Safety Warnings

For more information on safety, visit www.ca.coopertire.com.

TIRE SPINNING IS DANGEROUS

Avoid tire spinning. The centrifugal forces created by a rapidly spinning tire can cause an explosion by tearing the tire apart. These forces act on the complete tire structure and can be of such magnitude as to break beads, as well as rupturing the entire carcass.

When stuck on ice, snow, mud, or wet grass, etc., the vehicle should be rocked gently (alternately using forward and reverse gears) with the least amount of wheel spinning. DO NOT exceed 35 m.p.h. as indicated on the speedometer. Never allow anyone to stand near or directly ahead of or behind a spinning tire.

Do not spin if a drive wheel is off of the ground. SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH can result from the explosion of a spinning tire.

SPEED RATED TIRES

When replacing tires, consult the placard (normally located on a door frame, door edge, or glove box door) or the owner's manual for correct size. If the tires shown on the vehicle placard do not have speed ratings, the appropriate size tire with any speed rating may be applied for emergency use. When the placard tire size nomenclature contains a speed symbol, for example P205/60HR15 or P205/60R15 90H, the replacement tire must have the same or higher speed rating symbol if the speed capability of the vehicle is to be maintained.

IF THE REPLACEMENT TIRE IS NOT SPEED RATED, THE SPEED CAPABILITY OF THE VEHICLE IS LIMITED BY THE SPEED CAPABILITY OF THE REPLACEMENT TIRE. A Cooper-produced non-speed rated tire's maximum speed is 85 m.p.h. (137 km/h). For additional SAFETY and WARNINGS information, refer to "Speed rated tires" in the Tire Mixing section, above.

TIRE MOUNTING CAN BE DANGEROUS

Tire mounting can be dangerous and should be done by trained persons using proper tools and procedures. Tire mounting done by an untrained person or using improper tools can lead to tire, bead and wheel damage. Your tires should be mounted on wheels which are in good, clean condition. Bent, chipped or rusted wheels may cause tire damage. Have your dealer check the size and condition of your wheels before mounting new tires. Be sure rim/wheel manufacturer's recommendations are followed. The inside of the tire must be free of foreign material. Never exceed 40psi to seat tire beads when mounting.

Old valves may leak. When new tubeless tires are mounted, have new valves of the correct type installed. Be sure that all of your valves have suitable valve caps.

HIGH PERFORMANCE TIRES

High performance tires are designed with stiff sidewalls for responsive handling. Because of stiff sidewalls, it is important to be sure the top bead is in the rim well area during mounting. Excessive bead seat pressures (in excess of 40 psi) places extreme stresses on tire beads that are forced onto the rim flange in a distorted manner. Such stresses may cause damage to tire components and may result in tire failure.



Safety Warnings

TIRE SERVICE LIFE:

Visit www.us.coopertire.com. Select "Tire Education" and select "Tire Service Bulletins" and select PSB #2022-15.

While most tires will be replaced sooner, Goodyear recommends that any tire in service (meaning inflated and mounted on a rim of your vehicle, including your spare tire regardless of whether that tire is in contact with the roadway) 6 years or more be replaced even if such tire appears serviceable and even if it has not reached the legal treadwear limit. If you are unable to determine the date a tire was first placed in service, then you should rely on the DOT code stamped on the tire and replace any tire which was manufactured more than 6 years ago (see page 6 for how to read a tire's DOT code). Tires that should otherwise be replaced based on wear, damage or any other factor should not be kept in service regardless of the date they were first placed in service or their date of manufacture. **Also, consumers should never purchase or install used tires of any age on their vehicle as the service, maintenance and storage history of used tires is largely unknown.** Various automobile manufacturers have published statements and instructions regarding tire service life, which include tire replacement recommendations based on chronological age. Goodyear advises that consumers refer to their owners' manuals for guidance on the vehicle manufacturer's replacement recommendations (but regardless of any such vehicle manufacturer's advice, any tire's replacement period should not exceed 6 years from the date the tire is placed in service or 6 years from the date included in the DOT code on the sidewall of the tire if you are unable to determine the date the tire was first placed in service).

Additional Safety Information

For additional safety information visit:

U.S. Tire Manufacturers Association
1400 K. Street NW Ste. 900
Washington D.C. 20005
www.ustires.org

NHTSA Headquarters
1200 New Jersey Ave. SE
West Building
Washington D.C. 20590
www.nhtsa.gov
www.safercar.gov

National Safety Council
1121 Spring Lake Dr.
Itasca, IL 60143
www.nsc.org

Tire and Rubber Association of Canada
A19-260 Holiday Inn Drive
Cambridge, ON
N3C 4E8
www.tracanada.ca

Transport Canada
330 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0N5
www.tc.gc.ca

VALIDATION AND PROOF
OF PURCHASE TAG
(attach to claim)

Tire ID#																				
Consumer Name	_____																			
Claim/Line#	C _____																			
Purchase Date	_____ Adj. Date _____																			
Mileage On	_____ Mileage Off _____																			
Mileage Received	_____																			

VALIDATION AND PROOF
OF PURCHASE TAG
(attach to claim)

Tire ID#																				
Consumer Name	_____																			
Claim/Line#	C _____																			
Purchase Date	_____ Adj. Date _____																			
Mileage On	_____ Mileage Off _____																			
Mileage Received	_____																			

VALIDATION AND PROOF
OF PURCHASE TAG
(attach to claim)

Tire ID#																				
Consumer Name	_____																			
Claim/Line#	C _____																			
Purchase Date	_____ Adj. Date _____																			
Mileage On	_____ Mileage Off _____																			
Mileage Received	_____																			

VALIDATION AND PROOF
OF PURCHASE TAG
(attach to claim)

Tire ID#																				
Consumer Name	_____																			
Claim/Line#	C _____																			
Purchase Date	_____ Adj. Date _____																			
Mileage On	_____ Mileage Off _____																			
Mileage Received	_____																			

VALIDATION AND PROOF
OF PURCHASE TAG
(attach to claim)

Tire ID#																				
Consumer Name	_____																			
Claim/Line#	C _____																			
Purchase Date	_____ Adj. Date _____																			
Mileage On	_____ Mileage Off _____																			
Mileage Received	_____																			

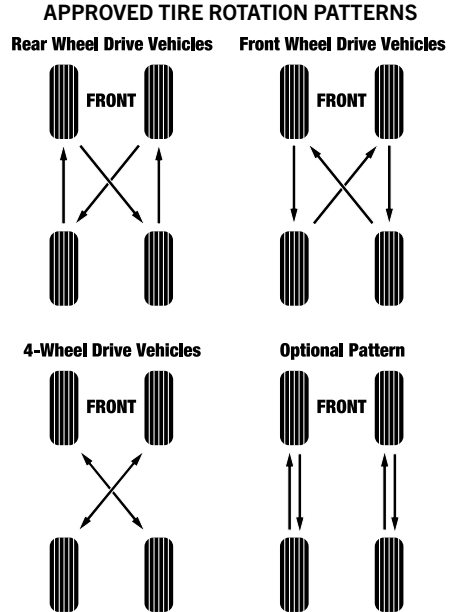
Tire Rotation

TIRE ROTATION

There is a close working relationship between your tires and several mechanical systems in your vehicle. Tires, wheels, brakes, shock absorbers, drive train, steering and suspension systems must all function together smoothly to give you a comfortable ride and good tire mileage. All of these systems should be checked periodically as specified by the vehicle owner's manual or whenever you have an indication of trouble.

Proper tire maintenance includes the proper rotation of tires. Tires must be rotated at the first signs of uneven tread wear or up to every 8,000 miles (13,000 km) in accordance with prescribed rotation patterns. For safety purposes have your tires inspected by a tire professional every time they are rotated. Refer to your vehicle owner's manuals for rotation recommendations for specific vehicles. If no rotation pattern is specified, use the pattern listed which applies to your vehicle. Failure to rotate your tires within these requirements will void the mileage portion of your warranty.

Do not include a "Temporary Use Only" spare tire in any of these rotation patterns. If you have a matching full size tire as a spare and wish to include it in the rotation process, use the rotation pattern which applies to your vehicle but insert the spare in the right rear position. The tire that would normally have rotated to the right rear position should then become the spare.



NOTE: Non-radial tires must not be used in a rotation program.

Tire Mileage & 8,000 Mile (13,000 km) Tire Rotation Record

Date of Purchase _____ Consumer Name _____ Beginning Odometer Reading _____

Vehicle Year _____ Make/Model _____

ODOMETER READING AT 1st ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 2nd ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 3rd ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 4th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 5th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 6th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 7th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 8th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 9th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE
ODOMETER READING AT 10th ROTATION	ROTATED BY (DEALERSHIP NAME)	DEALER INITIALS & DATE

IMPORTANT: Tire inflation pressures must be adjusted to recommended pressures after any rotation.

Remember!

TO AVOID DAMAGE TO YOUR TIRES AND POSSIBLE ACCIDENT:

- TIRE MOUNTING SHOULD BE DONE ONLY BY TRAINED PERSONS USING PROPER TOOLS AND PROCEDURES.
- CHECK TIRE PRESSURES AT LEAST ONCE A MONTH WHEN TIRES ARE COLD AND BEFORE LONG TRIPS.
- DO NOT UNDERINFLATE OR OVERINFLATE.
- DO NOT OVERLOAD.
- DRIVE AT MODERATE SPEEDS AND OBSERVE LEGAL LIMITS.
- FOLLOW RECOMMENDED TIRE ROTATION PATTERNS.
- AVOID DRIVING OVER POTHoles, OBSTACLES, CURBS OR EDGES OF PAVEMENT.
- PERIODICALLY HAVE VEHICLE CHECKED FOR PROPER ALIGNMENT.
- AVOID EXCESSIVE WHEEL SPINNING.
- NEVER BUY USED TIRES OR PREVIOUSLY REPAIRED TIRES.
- IF YOU SEE ANY DAMAGE TO A TIRE, REPLACE WITH SPARE AND SEE YOUR TIRE DEALER.
- IF YOU HAVE ANY QUESTIONS, CONTACT YOUR LOCAL TIRE DEALER OR CALL COOPER TIRE.

COOPER NATIONWIDE TIRE SERVICE INFORMATION

This special warranty covers Cooper tires anywhere within the United States, Alaska, Hawaii, District of Columbia, and Canada. If you are traveling and have a tire problem, to learn the location of your nearest Cooper dealer, simply call us.



COOPERTIRES

P.O. BOX 550

FINDLAY, OHIO 45839

Visit Our Website at: www.coopertire.com



Note

The tire identification number is located on the outboard sidewall of the tire. It is always just above the rim and preceded by the letters "DOT", as shown in the photo below. An example of how to fill in the tire identification number is shown below.



TIRE IDENTIFICATION NUMBER													
QTY.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	1	U	9	1	P	1	Y	Y	R	3	8	2	2

IMPORTANT

In case of a recall, we can reach you only if we have your name and address. You **MUST** send in this card to be on our recall list.

Do it today.

DATE OF PURCHASE

E-MAIL ADDRESS

CUSTOMER'S NAME (Please Print)

CUSTOMER'S ADDRESS

CITY STATE/PROVINCE ZIP/Postal Code

NAME OF DEALER WHICH SOLD TIRE

DEALER'S ADDRESS

CITY STATE/PROVINCE ZIP/Postal Code

OMB No. 2127-0050
DO NOT USE THIS SPACE

Instead of mailing this form, you can register online at www.ca.coopertire.com

SHADED AREAS MUST BE FILLED IN BY SELLER

TIRE IDENTIFICATION NUMBERS													
QTY	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

Dealer Copy

Save Gas With Proper Tire Inflation

CHECK YOUR TIRES AT LEAST ONCE A MONTH - AND BEFORE LONG TRIPS



Special Kit Available

- Inflation pressure gauge
- Tread depth gauge
- Four tire valve caps
- A copy of the *“Be Smart Play Your Part”* Brochure
- Protective plastic pouch



Send Request to: **COOPER TIRE SAFETY KIT P.O. Box 235, Findlay, Ohio 45839**

AFFIX
POSTAGE
STAMP

Goodyear Canada, Inc.

Tire Registration Centre / Centre d' enregistrement des pneus

450 Kipling Ave.

Toronto, Ontario M8Z 5E1




COOPERTIRES®

Starfire
TIRES



Mi-2023 Guide des pneus de rechange du consommateur, Livret de garantie limitée et d'enregistrement Pour les pneus Cooper® & Starfire®

AVERTISSEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ : le non-respect des précautions et des instructions de sécurité figurant dans ce livret peut engendrer une défaillance ou une explosion du pneu, susceptible de causer de graves blessures corporelles ou la mort.

Des rappels concernant l'entretien des pneus se trouvent sur notre site Internet, à l'adresse www.ca.coopertire.com.

CE LIVRET EST PRÉCIEUX et doit être présenté avec votre preuve d'achat pour tout service de garantie de pneus de rechange.
La présente garantie de pneus de rechange s'applique à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable.

COOPERTIRES® Garantie limitée des pneus pour véhicules de tourisme et camionnettes

ADMISSIBILITÉ

La présente garantie s'applique à l'acheteur original de pneus de remplacement Cooper pour voiture ou camionnette et n'est pas transférable. Les pneus admissibles doivent être achetés neufs et utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont d'abord été installés. Une preuve d'achat est obligatoire pour toutes les réclamations en vertu de la garantie. De plus, ils doivent présenter des dimensions, un indice de charge et une vitesse nominale équivalents ou supérieurs aux données indiquées par le fabricant du véhicule. La présente garantie s'applique aux 48 États contigus des États-Unis, en Alaska, à Hawaï, au District de Columbia et au Canada. Pour connaître les exclusions de la garantie, consultez la section « CE QUI N'EST PAS COUVERT ».

GARANTIE STANDARD

Si votre pneu radial de remplacement de marque Cooper devient inutilisable après une situation admissible durant le premier 1,6 mm (2/32 po) d'usure de la bande de roulement, il sera remplacé GRATUITEMENT par un pneu neuf équivalent de Cooper. Si l'usure de la bande de roulement est supérieure à 1,6 mm (2/32 po), des frais de remplacement sont exigés pour obtenir un pneu de remplacement. Vous devez présenter une preuve d'achat et être le propriétaire original pour demander un pneu de remplacement.

Les frais de remplacement seront calculés en multipliant le prix de vente actuel du détaillant par le pourcentage d'usure depuis la profondeur initiale de la bande de roulement du pneu. Vous devez payer l'installation, l'équilibrage et tous les frais supplémentaires, comme les taxes ou la différence de prix d'un pneu de remplacement plus cher.

GARANTIE DE SATISFACTION DE 45 JOURS

La garantie d'essai de 45 jours suivante ne couvre que les conditions réglables admissibles. Si vous n'êtes pas satisfait de votre pneu radial de remplacement pour voiture ou camionnette de Cooper pour toute raison ne faisant pas partie des conditions indiquées dans la section « Ce qui n'est pas couvert », vous pouvez le retourner chez le détaillant original dans les 45 jours suivant l'achat pour obtenir GRATUITEMENT un pneu de remplacement de marque Cooper seulement. Vous devez présenter ce livret de garantie et une preuve d'achat et être le propriétaire original pour demander un remplacement ou un remboursement.

PROTECTION CONTRE L'USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT

La garantie suivante contre l'usure de la bande de roulement est offerte au prorata (aucune période de remplacement gratuit) en fonction du kilométrage et est différente de la garantie standard décrites ci-dessus. Aucun fabricant ou détaillant ne peut vous garantir un kilométrage précis pour un pneu donné. Les habitudes de conduite, les conditions de conduite ainsi que l'entretien des pneus et du véhicule jouent un rôle dans la durée de vie de la bande de roulement d'un pneu et varient d'un acheteur à l'autre. Les pneus de remplacement radiaux de Cooper suivants sont uniquement couverts contre l'usure de la bande de roulement jusqu'à la distance limite parcourue applicable :

Pneu	km/miles de garantie	Pneu	km/miles de garantie
CS5 Grand Touring (cote T)	130,000 km (80,000 miles)	Discoverer EnduraMax	96,000 km (60,000 miles)
Discoverer SRX (cote S/T)	120,000 km (75,000 miles)	Discoverer Rugged Trek (SUV)	96,000 km (60,000 miles)
CS5 Ultra Touring (cote V/H)	115,000 km (70,000 miles)	ProControl (W rated)	96,000 km (60,000 miles)
Discoverer SRX (cote H)	115,000 km (70,000 miles)	Discoverer Rugged Trek (LT)	88,000 km (55,000 miles)
ProControl (V/H rated)	115,000 km (70,000 miles)	Discoverer SRX ^{LE}	80,000 km (50,000 miles)
Discoverer SRX (cote V)	105,000 km (65,000 miles)	CS5 Ultra Touring (cote W)	80,000 km (50,000 miles)
Discoverer AT3 ^{4S}	105,000 km (65,000 miles)	Discoverer HT3	80,000 km (50,000 miles) [†]
Endeavor	105,000 km (65,000 miles)	Zeon RS3-G1	72,000/36,000 km* (45,000 miles/23,000 miles)*
Endeavor Plus	105,000 km (65,000 miles)	Cobra Instinct	72,000 km (45,000 miles)
Discoverer Road+Trail AT	105,000 km (65,000 miles)	Cobra G/T	64,000 km (40,000 miles)
Discoverer AT3 ^{LT}	96,000 km (60,000 miles)		
Discoverer AT3 ^{LT}	96,000 km (60,000 miles)		

**La garantie contre l'usure de la bande de roulement ne s'applique pas aux pneus métriques commerciaux européens de type C de tailles 185/60R15C, 205/65R15C et 235/65R16C.*

**Les configurations en quinconce peuvent comprendre des dimensions de pneus différentes aux essieux avant et arrière. Puisqu'il est impossible d'effectuer une permutation vers un autre essieu, par exemple, la garantie de 72,000/36,000 km (45,000/23,000 miles) s'applique uniquement aux pneus arrière.*

La garantie contre l'usure de la bande de roulement s'applique si vous :

1. êtes le propriétaire original;
2. effectuez la permutation des pneus en respectant les règles de permutation recommandées au minimum tous les 13 000 km (8 000 miles) et pouvez fournir une preuve de ces procédures;
3. faites évaluer le pneu;
4. présentez ce livret de garantie au moment de demander un ajustement, en plus de fournir le reçu d'achat original, ainsi que des renseignements sur la date d'achat, le type de véhicule, le modèle, le relevé du compteur kilométrique et des preuves de permutation.

Si les indicateurs d'usure de la bande de roulement apparaissent avant que la distance prévue par la garantie soit atteinte, l'évaluation sera effectuée au prorata selon la distance réelle parcourue. Vos frais de remplacement seront calculés en divisant la distance réelle parcourue par la distance maximum couverte et en multipliant le résultat par le prix de vente actuel d'un pneu Cooper équivalent. Vous devez payer l'installation, l'équilibrage et tous les frais supplémentaires, comme les taxes ou la différence de prix d'un pneu de remplacement plus cher.

DURÉE DE VIE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Quand la bande de roulement atteint une profondeur de 1,6 mm (2/32 po) à n'importe quel endroit sur le pneu (comme le montrent les indicateurs d'usure de la bande de roulement moulés dans les rainures), le pneu est complètement usé. **AVERTISSEMENT** – pour obtenir des renseignements importants sur la sécurité, vous devez lire la section intitulée « Durée de vie du pneu » ainsi que la section relative à la sécurité des pneus de ce guide. Vous pouvez également obtenir des renseignements relatifs à la sécurité sur www.frca.coopertire.com (choisissez : « Sécurité »); et auprès de votre détaillant.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION

Les évaluations de pneu doivent être effectuées par votre détaillant Cooper. Vous devez présenter ce livret et une preuve d'achat et être le propriétaire original pour demander un pneu de remplacement. Consultez la section « OÙ ALLER POUR UN REMPLACEMENT ».

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Aucune réclamation ne sera acceptée dans les situations suivantes :

- A. Des pneus qui deviennent inutilisables pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :
 1. Des conditions résultant de dangers routiers, comme (A) des dommages causés par un choc, (B) des coupures, (C) des anomalies ou (D) des perforations ou (E) du vandalisme.
 2. Des conditions comprenant, mais sans s'y limiter, une usure inégale, bombée, ponctuelle ou biseauté de la bande de roulement suivant (A) une mauvaise installation, (B) un mauvais réglage des trains, (C) un déséquilibre de l'assemblage pneu/roue, (D) l'utilisation d'une jante inappropriée, (E) une installation ou un démontage inapproprié, (F) une erreur d'application ou (G) l'utilisation de chaînes antidérapantes.
 3. Conditions découlant de dommages causés par le client, comme (A) un mauvais entretien des pneus et du véhicule, (B) un mauvais usage, (C) un abus, (D) un accident, un incendie ou une corrosion chimique, (E) un sous-gonflage, (F) une surcharge, (G) un trop grand écrasement, (H) le défaut de suivre les pratiques de permutation recommandées.
- B. Des réclamations concernant le roulement effectuées après 1,6 mm (2/32 po) d'usure de la bande de roulement originale (y compris la Satisfaction garantie de 45 jours).
- C. Des réclamations concernant le roulement effectuées pour des pneus portant la mention « Blemish ».
- D. L'utilisation dans le cadre d'un service commercial (p. ex. des pneus utilisés pour offrir un service de taxi ou de livraison, etc.), sauf dans certaines tailles de Cooper Discoverer HT3.
- E. L'utilisation dans le cadre d'une course ou de conduite hors route.
- F. Des craquelures dues à l'ozone ou à la température sur des pneus dont la date de fabrication ou la date d'achat excède quatre (4) ans. Une preuve d'achat est obligatoire. En l'absence de preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour évaluer l'admissibilité;
- G. Des pneus stockés de manière inappropriée. OU
- H. Des pneus qui sont :
 1. usés de façon irrégulière ou qui présentent un écart de 1,6 mm (2/32 po) entre les rainures;
 2. installés sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont d'abord été installés;
 3. vendus ou installés à l'extérieur des 48 États contigus des États-Unis, de l'Alaska, d'Hawaï, du District de Columbia et du Canada;
 4. sont achetés d'occasion (pneus achetés d'occasion, installés sur un autre véhicule, etc.);
 5. modifiés de quelque manière que ce soit (lamellisation, polissage, trous pour des clous, rainurage ou dressage supplémentaire, etc.);
 6. sont usés à 1,6 mm (2/32 po) ou datent de plus de 72 mois (en fonction de la date d'achat), selon la première occurrence. Une preuve d'achat est obligatoire. En l'absence de preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour évaluer l'admissibilité;
 7. mal réparés ou qui présentent des réparations non conformes aux normes de l'U.S. Tire Manufacturers Association.

Les pneus portant la mention « MALWEAR » ou « NON-UNIF » (non uniforme) ou portant toute autre mention ne sont pas couverts par la protection contre l'usure de la bande de roulement indiquée dans le présent document.

AUCUNE PROTECTION CONTRE LES AVARIES ROUTIÈRES

De nombreux détaillants vendent ou offrent leur propre garantie contre les avaries routières ou pour d'autres réparations. Cooper Tire n'offre pas une telle garantie. Informez-vous auprès de votre détaillant pour savoir s'il couvre les avaries routières et les réparations.

GARANTIE DE REMPLACEMENT

Si vous recevez un pneu de remplacement en vertu des modalités de cette garantie, ce dernier sera couvert par la garantie offerte à ce moment par Cooper concernant les pneus de remplacement.

OÙ ALLER POUR LE REMPLACEMENT SUR GARANTIE

Pour trouver un détaillant Cooper Tire indépendant près de chez vous, vous pouvez utiliser l'outil de localisation de magasin sur notre site Web à l'adresse www.frca.coopertire.com ou appeler au 1 800 387-3288.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Tout pneu, même s'il est bien conçu, peut avoir des défaillances durant l'utilisation ou devenir inutilisable d'une autre façon en raison de facteurs indépendants de la volonté du fabricant. Aucune mention dans la présente garantie n'implique que la défaillance d'un pneu Cooper est impossible.

DURÉE DE VIE DES PNEUS

Cooper recommande que tout pneu en service (c'est-à-dire gonflé et monté sur une jante de votre véhicule, y compris votre pneu de secours, que ce pneu soit en contact avec la chaussée) depuis 6 ans ou plus soit remplacé même si ce pneu semble en état de marche et même si il n'a pas atteint la limite légale d'usure de la bande de roulement. Divers constructeurs automobiles ont publié des déclarations et des instructions concernant la durée de vie des pneus, qui incluent des recommandations de remplacement des pneus basées sur l'âge chronologique. Cooper conseille aux consommateurs de consulter leurs manuels d'utilisation pour obtenir des conseils sur les recommandations de remplacement du constructeur du véhicule (mais quels que soient les conseils du constructeur du véhicule, la période de remplacement d'un pneu ne doit pas dépasser 6 ans à compter de la date de mise en service du pneu ou 6 ans à compter de la date incluse dans le code DOT sur le flanc du pneu si vous n'êtes pas en mesure de déterminer la date à laquelle le pneu a été mis en service pour la première fois). Voir la page 13 de ce livret pour plus de détails.

PNEUS D'OCCASION

N'achetez jamais de pneus d'occasion! L'usage antérieur pourrait avoir causé des dommages aux composants internes du pneu. Ces dommages pourraient entraîner une défaillance soudaine du pneu.

COOPER SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE DE TEMPS OU DE JOUISSANCE, D'INCONVÉNIENT OU DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF OU INDIRECT, DANS LA LIMITE PERMISE PAR LA LOI.

Certains États ne permettent pas d'exclure les dommages consécutifs ou indirects. Par conséquent, cette limitation ou cette exclusion peut ne pas s'appliquer à votre cas.

DROITS DES CONSOMMATEURS

Cette garantie vous accorde certains droits reconnus par la loi; vous pourriez également avoir d'autres droits variant d'un État à l'autre.

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Au moment de présenter une demande de remplacement, vous devez retourner le pneu devant être remplacé chez votre détaillant Cooper. Un entretien adéquat du véhicule et du pneu est nécessaire pour assurer une usure normale du pneu. Vous êtes dans l'obligation d'entretenir adéquatement vos pneus et le véhicule sur lequel ils sont installés, y compris : (A) gonfler vos pneus à la pression recommandée par le fabricant du véhicule, (B) maintenir l'équilibre de votre assemblage pneu-roue, (C) maintenir un bon réglage des trains et (D) effectuer la permutation des pneus. Vous devez vérifier la pression d'air de vos pneus au moins une fois par mois et avant les longs trajets.

Nous vous recommandons de faire inspecter vos pneus par votre détaillant Cooper dès que vous remarquez une usure irrégulière ou inégale de la bande de roulement et de faire permuter vos pneus, au besoin. De plus, votre détaillant doit inspecter vos pneus chaque fois qu'il effectue des travaux sur votre véhicule.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, veuillez consulter :

www.ustires.org www.nhtsa.gov www.safercar.gov www.nsc.org www.tracanada.ca www.tc.gc.ca

ADMISSIBILITÉ

La présente garantie s'applique à l'acheteur original de pneus de remplacement Starfire pour voiture ou camionnette et n'est pas transférable. Les pneus admissibles doivent être achetés neufs et utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont d'abord été installés. Une preuve d'achat est obligatoire pour toutes les réclamations en vertu de la garantie. De plus, ils doivent présenter des dimensions, un indice de charge et une vitesse nominale équivalents ou supérieurs aux données indiquées par le fabricant du véhicule. La présente garantie s'applique aux 48 États contigus des États-Unis, en Alaska, à Hawaï, au District de Columbia et au Canada. Pour connaître les exclusions de la garantie, consultez la section « CE QUI N'EST PAS COUVERT ».

GARANTIE STANDARD

Si votre pneu radial de remplacement de marque Starfire devient inutilisable après une situation admissible durant le premier 1,6 mm (2/32 po) d'usure de la bande de roulement, il sera remplacé GRATUITEMENT par un pneu neuf équivalent de Starfire. Si l'usure de la bande de roulement est supérieure à 1,6 mm (2/32 po), des frais de remplacement sont exigés pour obtenir un pneu de remplacement. Vous devez présenter une preuve d'achat et être le propriétaire original pour demander un pneu de remplacement.

Les frais de remplacement seront calculés en multipliant le prix de vente actuel du détaillant par le pourcentage d'usure depuis la profondeur initiale de la bande de roulement du pneu. Vous devez payer l'installation, l'équilibrage et tous les frais supplémentaires, comme les taxes ou la différence de prix d'un pneu de remplacement plus cher.

PROTECTION CONTRE L'USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT

La garantie suivante contre l'usure de la bande de roulement est offerte au prorata (aucune période de remplacement gratuit) en fonction du kilométrage et est différente de la garantie standard décrites ci-dessus. Aucun fabricant ou détaillant ne peut vous garantir un kilométrage précis pour un pneu donné. Les habitudes de conduite, les conditions de conduite ainsi que l'entretien des pneus et du véhicule jouent un rôle dans la durée de vie de la bande de roulement d'un pneu et varient d'un acheteur à l'autre. Les pneus de remplacement radiaux de Starfire suivants sont uniquement couverts contre l'usure de la bande de roulement jusqu'à la distance limitée parcourue applicable :

Pneu	km/miles de garantie	Pneu	km/miles de garantie
Solaris HT80 000 km (50 000 miles)	Solaris AS80 000 km (50 000 miles)
Solaris AP80 000 km (50 000 miles)	WR64 000 km (40 000 miles)

La garantie contre l'usure de la bande de roulement s'applique si vous :

1. êtes le propriétaire original;
2. effectuez la permutation des pneus en respectant les règles de permutation recommandées au minimum tous les 13 000 km (8 000 miles) et pouvez fournir une preuve de ces procédures;
3. faites évaluer le pneu;
4. présentez ce livret de garantie au moment de demander un ajustement, en plus de fournir le reçu d'achat original, ainsi que des renseignements sur la date d'achat, le type de véhicule, le modèle, le relevé du compteur kilométrique et des preuves de permutation.

Si les indicateurs d'usure de la bande de roulement apparaissent avant que la distance prévue par la garantie soit atteinte, l'évaluation sera effectuée au prorata selon la distance réelle parcourue. Vos frais de remplacement seront calculés en divisant la distance réelle parcourue par la distance maximum couverte et en multipliant le résultat par le prix de vente actuel d'un pneu Starfire équivalent. Vous devez payer l'installation, l'équilibrage et tous les frais supplémentaires, comme les taxes ou la différence de prix d'un pneu de remplacement plus cher.

DURÉE DE VIE DE LA BANDE DE ROULEMENT

Quand la bande de roulement atteint une profondeur de 1,6 mm (2/32 po) à n'importe quel endroit sur le pneu (comme le montrent les indicateurs d'usure de la bande de roulement moulés dans les rainures), le pneu est complètement usé. **AVERTISSEMENT** – pour obtenir des renseignements importants sur la sécurité, vous devez lire la section intitulée « Durée de vie du pneu » ainsi que la section relative à la sécurité des pneus de ce guide. Vous pouvez également obtenir des renseignements relatifs à la sécurité sur www.frca.coopertire.com (choisissez : « Sécurité »); et auprès de votre détaillant.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION

Les ajustements de pneu doivent être effectués par votre détaillant Starfire local. Vous devez présenter ce livret et une preuve d'achat et être le propriétaire original pour demander un pneu de remplacement. Consultez la section « OÙ ALLER POUR UN REMPLACEMENT ».

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Aucune réclamation ne sera acceptée dans les situations suivantes :

- A. Des pneus qui deviennent inutilisables pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :
 1. Conditions résultant de dangers routiers, comme (A) des dommages causés par un choc, (B) des coupures, (C) des ébréchantures, (D) des crevaisons ou (E) du vandalisme.
 2. Des conditions comprenant, mais sans s'y limiter, une usure inégale, bombée, ponctuelle ou biseautée de la bande de roulement suivant (A) une mauvaise installation, (B) un mauvais réglage des trains, (C) un déséquilibre de l'assemblage pneu/roue, (D) l'utilisation d'une jante inappropriée, (E) une installation ou un démontage inapproprié, (F) une erreur d'application ou (G) l'utilisation de chaînes antidérapantes.
 3. Conditions découlant de dommages causés par le client, comme (A) un mauvais entretien des pneus et du véhicule, (B) un mauvais usage, (C) un abus, (D) un accident, un incendie ou une corrosion chimique, (E) un sous-gonflage, (F) une surcharge, (G) un trop grand écrasement, (H) le défaut de suivre les pratiques de permutation recommandées.
- B. Des réclamations concernant le roulement effectuées après 1,6 mm (2/32 po) d'usure de la bande de roulement originale.
- C. Des réclamations concernant le roulement effectuées pour des pneus portant la mention « Blemish ».
- D. L'utilisation dans le cadre d'un service commercial (p. ex. des pneus utilisés pour offrir un service de taxi, de livraison, etc.).
- E. L'utilisation dans le cadre d'une course ou de conduite hors route.

- F. Des craquelures dues à l'ozone ou à la température sur des pneus dont la date de fabrication ou la date d'achat excède quatre (4) ans. Une preuve d'achat est obligatoire. En l'absence de preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour évaluer l'admissibilité;
- G. Des pneus mal entreposés, OU
- H. Des pneus qui sont :
1. usés de façon irrégulière ou qui présentent un écart de 1,6 mm (2/32 po) entre les rainures;
 2. installés sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont d'abord été installés;
 3. vendus ou installés à l'extérieur des 48 États contigus des États-Unis, de l'Alaska, d'Hawaï, du District de Columbia et du Canada;
 4. sont achetés d'occasion (pneus achetés d'occasion, installés sur un autre véhicule, etc.);
 5. modifiés de quelque manière que ce soit (lamellisation, polissage, trous pour des clous, rainurage ou dressage supplémentaire, etc.);
 6. sont usés à 1,6 mm (2/32 po) ou datent de plus de 72 mois (en fonction de la date d'achat), selon la première occurrence. Une preuve d'achat est obligatoire. En l'absence de preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour évaluer l'admissibilité;
 7. mal réparés ou qui présentent des réparations non conformes aux normes de l'U.S. Tire Manufacturers Association.

AUCUNE PROTECTION CONTRE LES AVARIES ROUTIÈRES

De nombreux détaillants vendent ou offrent leur propre garantie contre les avaries routières ou pour d'autres réparations. Starfire Tire n'offre pas une telle garantie. Informez-vous auprès de votre détaillant pour savoir s'il couvre les avaries routières et les réparations.

GARANTIE DE REMPLACEMENT

Si vous recevez un pneu de remplacement en vertu des modalités de cette garantie, ce dernier sera couvert par la garantie offerte à ce moment par Starfire concernant les pneus de remplacement.

OÙ ALLER POUR LE REMPLACEMENT SUR GARANTIE

Pour trouver un détaillant Starfire indépendant près de chez vous, vous pouvez utiliser l'outil de localisation de magasin sur notre site Web à l'adresse fca.coopertire.com ou appeler au 1-800-387-3288.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Tout pneu, même s'il est bien conçu, peut avoir des défaillances durant l'utilisation ou devenir inutilisable d'une autre façon en raison de facteurs indépendants de la volonté du fabricant. Aucune mention dans la présente garantie n'implique que la défaillance d'un pneu Starfire est impossible.

DURÉE DE VIE DES PNEUS

Starfire recommande que tout pneu en service (c'est-à-dire gonflé et monté sur une jante de votre véhicule, y compris votre pneu de secours, que ce pneu soit en contact avec la chaussée) depuis 6 ans ou plus soit remplacé même si ce pneu semble en état de marche et même si il n'a pas atteint la limite légale d'usure de la bande de roulement. Divers constructeurs automobiles ont publié des déclarations et des instructions concernant la durée de vie des pneus, qui incluent des recommandations de remplacement des pneus basées sur l'âge chronologique. Starfire conseille aux consommateurs de consulter leurs manuels d'utilisation pour obtenir des conseils sur les recommandations de remplacement du véhicule (mais quels que soient les conseils du constructeur du véhicule, la période de remplacement d'un pneu ne doit pas dépasser 6 ans à compter de la date de mise en service du pneu ou 6 ans à compter de la date incluse dans le code DOT sur le flanc du pneu si vous n'êtes pas en mesure de déterminer la date à laquelle le pneu a été mis en service pour la première fois). Voir la page 13 de ce livret pour plus de détails.

PNEUS D'OCCASION

N'achetez jamais de pneus d'occasion! L'usage antérieur pourrait avoir causé des dommages aux composants internes du pneu. Ces dommages pourraient entraîner une défaillance soudaine du pneu.

STARFIRE COOPER SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE DE TEMPS OU DE JOUISSANCE, D'INCONVÉNIENT OU DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF OU INDIRECT, DANS LA LIMITE PERMISE PAR LA LOI.

Certains États ne permettent pas d'exclure les dommages consécutifs ou indirects. Par conséquent, cette limitation ou cette exclusion peut ne pas s'appliquer à votre cas.

DROITS DES CONSOMMATEURS

Cette garantie vous accorde certains droits reconnus par la loi; vous pourriez également avoir d'autres droits variant d'un État à l'autre.

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Au moment de présenter une demande de remplacement, vous devez retourner le pneu devant être remplacé chez votre détaillant Starfire.

Un entretien adéquat du véhicule et du pneu est nécessaire pour assurer une usure normale du pneu. Vous êtes dans l'obligation d'entretenir adéquatement vos pneus et le véhicule sur lequel ils sont installés, y compris : (A) gonfler vos pneus à la pression recommandée par le fabricant du véhicule, (B) maintenir l'équilibre de votre assemblage pneu-roue, (C) maintenir un bon réglage des trains et (D) effectuer la permutation des pneus. Vous devez vérifier la pression d'air de vos pneus au moins une fois par mois et avant les longs trajets.

Nous vous recommandons de faire inspecter vos pneus par votre détaillant Starfire dès que vous remarquez une usure irrégulière ou inégale de la bande de roulement et de faire permuter vos pneus, au besoin. De plus, votre détaillant doit inspecter vos pneus chaque fois qu'il effectue des travaux sur votre véhicule.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, veuillez consulter :

www.ustires.org www.nhtsa.gov www.safercar.gov www.nsc.org
www.tracanada.ca www.tc.gc.ca

Plaque de pneus et avertissement de sécurité

Les pneus sont conçus avec grand soin afin d'offrir des milliers de kilomètres d'excellent service. Mais pour en tirer le maximum, ils doivent être correctement entretenus.

Les facteurs les plus importants de l'entretien des pneus sont les suivants :

- Pression de gonflage appropriée
- Charge appropriée du véhicule
- Inspection régulière
- Bonnes habitudes de conduite

PRESSION DE GONFLAGE DES PNEUS

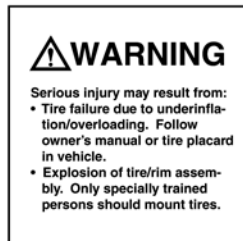
Avec une bonne pression de gonflage, vos pneus s'usent moins vite, vous font économiser du carburant et contribuent à prévenir les accidents. La « bonne » pression de gonflage est celle recommandée par le fabricant du véhicule pour les pneus avant et arrière de votre modèle particulier de voiture ou de camionnette. La bonne pression de gonflage figure sur la plaque de pneus (ou autocollant) apposée sur le cadre de la portière, le montant de la portière ou le couvercle de la boîte à gants. Si votre véhicule ne possède pas de plaque, consultez le manuel du propriétaire ou obtenez la pression de gonflage correcte auprès du fabricant du véhicule.

La plaque précise la charge maximale du véhicule, les pressions de gonflage à froid et la dimension des pneus recommandées par le fabricant du véhicule. (Des plaques types sont illustrées à droite. Votre plaque peut être différente.)

L'absence d'entretien correct vos pneus peut provoquer de graves conséquences. Un avertissement de sécurité est moulé dans le flanc de votre pneu. Il est illustré à droite. Des avertissements de sécurité supplémentaires figurent dans le présent livret et sur le site Web www.frca.coopertire.com.

Comme vous pouvez le constater, ils soulignent que toute défaillance d'un pneu due au sous-gonflage ou à une surcharge peut provoquer de graves blessures. Nous recommandons fortement aux automobilistes de respecter les pressions de gonflage et les charges qui figurent dans le manuel du propriétaire du véhicule ou sur la plaque de pneus.

Le montage ou le démontage des pneus doit être effectué uniquement par des personnes spécialement formées. Un montage inapproprié ou négligent peut provoquer l'explosion de l'ensemble pneu-roue et causer des blessures graves ou la mort.



Automobile Placard

		RECOMMENDED TIRE SIZE AND INFLATION PRESSURE (COLD) TAMANO DE NEUMATICOS Y PRESION DE INFLACION RECOMENDADA (FRIO)				A
MODEL MODELO	LOAD RANGE MARGEN DE CARGA	TIRE SIZE (LOAD RANGE C&D NOT PERMISSIBLE) TAMANO DE NEUMATICO (MARGEN DE CARGA CYD NO PER MISIBLE)		PRESSURE PRESION		
		FRONT DELANTERO	REAR TRASERO	FRONT DELANTERO	REAR TRASERO	
ALL TODOS	STD	P205/70R14	P205/65R15	35 PSI lb./pu2 240 kPa	35 PSI lb./pu2 240 kPa	
ALL TODOS	T	T135/80R14	T135/80D14 TEMPORAL SPARE REPUESTO TEMPORAL	65 PSI lb./pu2 415 kPa	60 PSI lb./pu2 415 kPa	
TOTAL LOAD = OCCUPANTS + LUGGAGE CARGA TOTAL = OCUPANTES MAS EQUIPAJE						
MODEL MODELO	MAXIMUM LOAD CARGA MAXIMA	OCCUPANTS OCUPANTES	DISTRIBUTION DISTRIBUCION			LUGGAGE EQUIPAJE
			FRONT DELANTERO	REAR TRASERO	THIRD SEAT TERCER ASIENTO	
SEDANS BERLINAS	900 lb./408 kg	5	2	3	0	200 lb./91 kg
	1100 lb./499 kg	6	3	3	0	
	1000 lb./453 kg	5	2	3	0	
STATION WAGONS CAMIONETAS	1200 lb./544 kg	6	3	3	0	300 lb./136 kg
	1050 lb./475 kg	7	2	3	2	
	1200 lb./544 kg	8	3	3	2	
FOR SUSTAINED HIGH SPEED, TRAILER TOWING, RECREATIONAL... PARA ALTA VELOCIDAD SOSTENIDA TRIO DE REMOLQUES, ACCESORIOS RECREACIONALES Y USO ACCESORIOS AND TEMPORAL SPARE USAGE-SEE OWNER'S GUIDE. TEMPORAL DE LA RUEDA DE REPUESTO. CONSULTE LA GUIA DEL PROPIETARIO E80C-133C-CA						

Tout ce qu'il faut savoir sur les flancs

De nombreux renseignements utiles sont moulés sur le flanc d'un pneu. Ils comprennent le nom du pneu, sa dimension, s'il s'agit d'un type avec ou sans chambre à air, la charge et la pression de gonflage maximales, l'avertissement de sécurité (exemple à la page précédente) et beaucoup d'autres renseignements.



Nous vous présentons à gauche le flanc d'un pneu de voiture populaire à cote de vitesse « P-metric ». « P » signifie passager; « 205 » représente la largeur du pneu en millimètres; « 60 » est le rapport hauteur-largeur; « H » est la cote de vitesse; « R » signifie radial; et « 15 » est le diamètre de la roue en pouces. Certains pneus à cote de vitesse possèdent une description de service plutôt qu'un symbole de vitesse dans la désignation de taille. La description de service, 90H dans cet exemple, est composée de l'indice de charge et du symbole de vitesse.

Le symbole de vitesse des pneus Cooper est identifié par les lettres « S, T, H ou V », et indique la capacité de vitesse maximale du pneu, lorsqu'il est correctement chargé et gonflé.

La charge maximum est exprimée en lb (livres) et en kg (kilogrammes), et la pression de gonflage maximum en PSI (lb par pouce carré) et en kPa (kilopascals). Les kilogrammes et les kilopascals sont des unités de mesure métriques.

Les lettres DOT certifient la conformité à toutes les normes de sécurité applicables établies par le Department of Transportation (DOT) des É.-U. Ces lettres sont suivies d'une identification ou du numéro de série du pneu. Ce numéro de série est un code pouvant comporter jusqu'à treize caractères combinant des chiffres et des lettres.

Exemple :

Dept. of Transportation	Code d'usine du fabricant	Code de dimension du pneu	Groupe de symboles facultatifs du fabricant	Date de fabrication 2 chiffres pour la sem., 2 chiffres pour l'année
DOT	1MA	L9	ABCD	1013

Le flanc présente également le type de câble et le nombre de couches dans le flanc et la bande de roulement.

Le DOT exige que les fabricants de pneus accordent une note aux pneus pour voiture en se basant sur trois facteurs de performance : usure de la bande de roulement, traction et résistance à la chaleur.

USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT : L'indice d'usure de la bande de roulement compare la vitesse d'usure d'un pneu lorsqu'il est testé dans des conditions contrôlées sur un parcours de test gouvernemental donné, dans des conditions d'essai précises, à la vitesse d'usure d'un pneu ayant une note de 100.

Cependant, l'indice d'usure de la bande de roulement ne détermine pas le kilométrage que vous pouvez attendre de votre pneu. La performance relative des pneus dépend des conditions réelles de leur utilisation et peut varier selon les habitudes de conduite, les pratiques d'entretien, les différences dans les caractéristiques des routes et le climat.

TRACTION : Les indices de traction, du plus élevé au plus faible, sont AA, A, B et C. Ils représentent la capacité de freinage du pneu sur une chaussée mouillée, telle que mesurée dans des conditions contrôlées sur des surfaces d'essai précisées par le gouvernement, faites d'asphalte et de béton.

TEMPÉRATURE : Les indices de température sont A (le plus élevé), B et C, représentant la résistance du pneu à la génération de chaleur lorsque testé dans des conditions contrôlées sur une roue d'essai donnée dans un laboratoire intérieur.

Le schéma de droite présente les renseignements figurant habituellement sur le flanc d'un pneu de camionnette. LT signifie Light Truck, ou camionnette. « LT235/85R16 » désigne la taille pour un pneu de camionnette métrique. « LOAD RANGE D » identifie les limites de charge et de gonflage; « RADIAL » confirme qu'il s'agit d'un pneu de construction radiale. « MAX LOAD SINGLE 2623 lbs. AT 65 psi COLD » indique l'indice de charge maximum du pneu et la pression de gonflage à froid minimum correspondante lorsque le pneu est utilisé dans une configuration simple. Pour une utilisation normale, respectez les recommandations de pression de gonflage du manuel du propriétaire ou de la plaquette du véhicule. « MAX LOAD DUAL 2381 lbs. AT 65 psi COLD » indique l'indice de charge maximum du pneu et la pression de gonflage à froid minimum correspondante lorsque le pneu est utilisé dans une configuration double. Les autres indications sur le flanc ont la même signification que pour un pneu de voiture.

Avertissements de sécurité

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, rendez-vous sur www.frca.coopertire.com.

IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC DES PNEUS MAL GONFLÉS

Tout pneu sous-gonflé produit une chaleur excessive qui peut provoquer sa rupture soudaine.

Consultez la plaquette de pneus du véhicule (vérifiez le manuel du véhicule ou du propriétaire pour connaître son emplacement) pour savoir quelles sont les pressions de gonflage appropriées. Ne dépassez jamais la pression de gonflage maximum indiquée sur le flanc du pneu.

VÉRIFIEZ LES PRESSIONS DE GONFLAGE (PNEU DE SECOURS COMPRIS) AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS LORSQUE LES PNEUS SONT FROIDS, ET AVANT D'ENTREPRENDRE DE LONGS TRAJETS. TOUS LES PNEUS PERDENT DE LA PRESSION AU FIL DU TEMPS.

Le fait de ne pas maintenir une pression de gonflage adéquate peut nuire à la tenue de route, provoquer l'usure rapide et inégale du pneu, la rupture soudaine du pneu et la perte de maîtrise du véhicule. En conséquence, il faut vérifier les pressions au moins une fois par mois et avant tous les longs trajets. Lorsqu'il est mal entretenu, tout pneu est susceptible de se dégonfler.

Vous devez vérifier la pression de gonflage lorsque les pneus sont froids, c'est-à-dire avant leur utilisation. Rouler, même sur de courtes distances, fait chauffer les pneus et accroît leur pression de gonflage.

LA CONDUITE À HAUTE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUSE

Une bonne pression de gonflage est particulièrement importante. Toutefois, même avec une pression de gonflage appropriée, il est plus difficile d'éviter un danger routier à grande vitesse et, en cas de contact, le risque d'endommager les pneus est plus élevé. De plus, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction disponible pour éviter un accident et arrêter votre véhicule en toute sécurité. Ne dépassez jamais la vitesse permise.

INSPECTEZ VOS PNEUS, NE CONDUISEZ PAS SUR UNE ROUE OU UN PNEU ENDOMMAGÉ(E)

Si vous constatez qu'un pneu ou une roue est endommagé, remplacez-le par un pneu ou une roue de secours approprié et rendez-vous immédiatement chez votre marchand de pneus. Lors de l'inspection de vos pneus, pneu de secours compris, vérifiez les pressions de gonflage. Si l'un de vos pneus a perdu au moins 2 psi, recherchez des signes de pénétration, des fuites près des valves ou tout autre dommage du pneu ou de la roue qui pourraient justifier la perte de pression.

Soyez toujours à l'affût de boursofflures, de fissures, de coupures, de pénétrations ou d'usure anormale des pneus, notamment sur les bords de la bande de roulement, qui pourraient être provoquées par un mauvais parallélisme ou un sous-gonflage. Si vous constatez un tel dommage, le pneu doit être immédiatement remplacé par un pneu de secours approprié et inspecté par un marchand de pneus. L'utilisation d'un pneu endommagé peut provoquer sa rupture soudaine.

Tous les pneus s'useront plus rapidement lorsque soumis à une vitesse élevée, des virages appuyés, des démarrages rapides, des arrêts brusques, la conduite fréquente sur des routes en mauvais état et l'utilisation hors route. Les routes comportant des trous, des roches ou d'autres objets peuvent endommager les pneus et désaligner votre véhicule. Quand vous empruntez de telles routes, conduisez prudemment et lentement et, avant de conduire de nouveau à vitesse normale, examinez vos pneus pour repérer tout signe de dommage, p. ex., des coupures ou des pénétrations.

LES PNEUS USÉS SONT DANGEREUX

Les rainures de la bande de roulement des pneus contiennent des « barres d'usure » qui indiquent lorsqu'il ne reste que 1,6 mm (2/32 po) de bande de roulement. **IL FAUT REMPLACER IMMÉDIATEMENT les pneus usés à 1,6 mm (2/32 po) à n'importe quel endroit! LES PNEUS USÉS AU-DELÀ DE CE STADE SONT DANGEREUX!**

PAS DE SURCHARGE - IL EST DANGEREUX DE ROULER SUR UN PNEU SURCHARGÉ

L'indice de charge maximum de vos pneus figure sur leur flanc. Ne dépassez pas les indices de charge. Suivez les directives de chargement du fabricant de votre véhicule et ceci vous assurera de ne pas surcharger vos pneus. Les pneus chargés au-delà de leur charge maximum autorisée pour une application donnée accumuleront un excès de chaleur qui peut provoquer leur rupture soudaine.

Ne dépassez pas le poids brut par essieu pour aucun des essieux de votre véhicule.

REMRQUES

Si vous prévoyez tirer une remorque, vous devriez consulter un détaillant de pneus pour obtenir des conseils concernant la taille et la pression appropriée des pneus. La taille et la pression dépendront du type et de la taille de la remorque et de l'attelage utilisé, mais la pression maximale de gonflage à froid indiquée par la cote de charge du pneu ne doit jamais être dépassée. Pour obtenir davantage de recommandations concernant l'utilisation d'une remorque, consultez la plaquette de pneus et le manuel du propriétaire de votre véhicule.

Avertissements de sécurité

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, rendez-vous sur www.frca.coopertire.com.

LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES SONT IMPORTANTS POUR LA SÉCURITÉ ET LE KILOMÉTRAGE MAXIMUM DE VOS PNEUS

INSPECTEZ VOS PNEUS RÉGULIÈREMENT

Au moins une fois par mois, inspectez vos pneus de près afin d'y déceler tout signe d'usure irrégulière. L'usure irrégulière peut découler de pressions de gonflage inappropriées, d'un mauvais parallélisme, d'un mauvais équilibrage ou d'une suspension mal entretenue. S'ils ne sont pas corrigés, ces problèmes endommageront encore plus les pneus. Non seulement ces problèmes réduisent la durée de vie utile de vos pneus, mais ils nuisent aussi à la tenue de route de votre véhicule, ce qui peut être dangereux.

La cause de ces problèmes peut souvent être corrigée chez votre marchand de pneus ou dans un centre de réparation.

PERMUTATION DES PNEUS

Suivez le motif ou la procédure de permutation indiqué dans votre garantie limitée et dans le manuel de votre véhicule. Si une usure irrégulière devient apparente ou si le taux d'usure du pneu n'est pas uniforme, les pneus doivent être inspectés par un marchand de pneus. Vérifiez votre véhicule pour déceler tout problème mécanique et corrigez-le au besoin. Pour les pneus sur des véhicules à traction et/ou tous les pneus quatre-saisons sur n'importe quel véhicule, on recommande de permuter les pneus tous les 13 000 km (8 000 miles) afin d'égaliser le taux d'usure. Voir des renseignements supplémentaires sur la permutation des pneus à la fin de ce livret.

IL PEUT ÊTRE DANGEREUX DE MÉLANGER DIFFÉRENTS TYPES DE PNEUS :

Consultez le site www.frca.coopertire.com. Sélectionnez « Éducation sur les pneus ». Sélectionnez ensuite « Bulletins d'entretien » et choisissez le no 107.

Quand les pneus doivent être remplacés, ne tentez pas de deviner quel pneu convient au véhicule. Vous devez consulter la plaquette des pneus qui se trouve habituellement sur le cadre de la portière, le montant de la portière, dans la boîte à gants ou sur la portière du réservoir de carburant. La plaquette confirme la dimension des pneus (pneu de secours compris) qui ont été installés à l'origine sur le véhicule. Elle comprend également la pression de gonflage à froid recommandée pour les essieux avant et arrière et le pneu de secours, ainsi que la capacité de charge. Si le véhicule ne possède aucune plaquette, vérifiez le manuel du propriétaire ou consultez le fabricant du véhicule ou des pneus.

IMPORTANT : Vérifiez TOUJOURS les recommandations du fabricant du véhicule pour connaître la dimension des pneus d'origine, la capacité de charge, la pression de gonflage et le symbole de vitesse avant de remplacer un pneu par un autre de dimension et de construction différentes. En raison de conditions d'urgence provisoires, il est parfois impossible de remplacer un pneu par un autre de dimension identique. N'optez jamais pour un pneu de remplacement de plus petite dimension ou à capacité de charge inférieure à ce qui est indiqué sur la plaquette du véhicule. L'USTMA offre la perspective suivante pour les installations non standards d'urgence/provisoires :

MÉLANGER DIFFÉRENTS PNEUS

Consultez le site www.ustires.org et sélectionnez « Publications, puis « Manual (Manuel) », puis « Care and Service of Passenger and Light Truck Tires (Entretien des pneus pour voitures et camionnettes) » et enfin « Chapter 3 – Tire Replacement Guidelines (Chapitre 3 – Directives pour le remplacement des pneus) ».

- Il est recommandé d'utiliser quatre pneus ayant la même dimension, la même cote de vitesse et la même construction (radiale ou non). Dans certains cas, le fabricant du véhicule peut stipuler des pneus de dimensions différentes pour l'essieu avant et l'essieu arrière. Il ne faut JAMAIS utiliser des pneus pour véhicules de passagers de dimension P-Metric ou de taille métrique, y compris les pneus commerciaux européens C-Type, avec des pneus pour camionnettes sur le même véhicule.
- Sauf dans le cas de l'utilisation temporaire d'un pneu de secours, il faut toujours poser des paires de pneus correspondants sur un même essieu. (Consultez le bulletin d'entretien no 113 de Cooper, « Replacing Less Than Four Tires [Remplacement de moins de quatre pneus] »).
- Si vous devez poser deux pneus radiaux et deux pneus non radiaux sur un véhicule, posez les pneus radiaux sur l'essieu arrière. Si vous devez poser des pneus radiaux et non radiaux sur un véhicule à essieu arrière à configuration double, posez les pneus radiaux sur l'un ou l'autre des essieux.
- **Pneus ayant une cote de vitesse** – Si la plaquette de pneus du véhicule et/ou le manuel du propriétaire spécifient des pneus avec une cote de vitesse, les pneus de remplacement doivent avoir une cote de vitesse égale ou supérieure pour assurer le maintien de la capacité de vitesse du véhicule¹.
 - Si les pneus de remplacement ont une capacité de vitesse inférieure à celle spécifiée par le fabricant du véhicule, il faut limiter la vitesse du véhicule à la vitesse du pneu de remplacement. De plus, cela pourrait avoir une incidence sur la tenue de route du véhicule. Consultez le fabricant des pneus ou du véhicule pour obtenir des recommandations.

- **Véhicules à quatre roues motrices (4WD) et à traction intégrale (AWD)** – S'il n'y a pas d'instructions pour le mélange des pneus dans le manuel du propriétaire, respectez les directives suivantes :
 - NE MÉLANGEZ PAS les dimensions. Les quatre pneus doivent être de mêmes dimensions, à moins d'une spécification contraire du fabricant du véhicule. Cette directive s'applique également aux pneus d'hiver.
 - NE MÉLANGEZ PAS les pneus radiaux et non radiaux. Les quatre pneus doivent tous être du même type.
 - NE MÉLANGEZ PAS les types de sculpture, comme tout-terrain et quatre-saisons.
- **Pneus d'hiver²** – Il est toujours préférable de poser des pneus d'hiver sur toutes les roues, même sur celles des essieux doubles, pour assurer la mobilité et le contrôle du véhicule. (Consultez le bulletin d'entretien no 114 de Cooper, « Utilisation de pneus d'hiver et de pneus d'hiver à crampons [Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires] »).

¹ La cote de vitesse des pneus ne signifie pas que le véhicule peut être conduit de manière sécuritaire à la vitesse maximum indiquée par la cote de vitesse, particulièrement dans des conditions routières ou climatiques difficiles ou si le véhicule présente des caractéristiques inhabituelles. Il ne faut jamais conduire un véhicule de façon non sécuritaire ou illégale.

² Consultez également le bulletin d'information sur les pneus de l'USTMA, vol. 42 Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires (Pose de pneus d'hiver et de pneus d'hiver à crampons).

POSE DE PNEUS D'HIVER ET DE PNEUS D'HIVER À CRAMPONS

Consultez le site www.frca.coopertire.com. Sélectionnez « Éducation sur les pneus ». Sélectionnez ensuite « Bulletins d'entretien » et choisissez le no 114.

Le mouvement initial et l'accélération de tout véhicule dans des conditions hivernales ou d'autres conditions de conduite adverses dépendent de l'adhérence qu'offrent les pneus sur l'essieu moteur. Cependant, la tenue de route, la prise de virage et le freinage d'un véhicule lorsqu'il est en mouvement, surtout dans des conditions météo adverses, dépendent de l'adhérence de tous les pneus. Les pneus arrière de tout véhicule doivent offrir une adhérence comparable ou supérieure à celle des pneus avant afin d'optimiser la mobilité et le contrôle du véhicule, surtout dans les manœuvres brusques.

- **Pneus d'hiver¹** – Il est toujours préférable de poser des pneus d'hiver sur toutes les roues, même sur celles des essieux doubles, pour assurer la mobilité et le contrôle du véhicule.
 - Si des pneus d'hiver sont installés sur l'essieu avant d'un véhicule, il FAUT également poser des pneus d'hiver sur l'essieu arrière. NE POSEZ PAS de pneus d'hiver uniquement sur les roues avant. Cette directive s'applique à tous les véhicules de passagers et toutes les camionnettes, y compris les véhicules à traction avant, à quatre roues motrices ou à traction intégrale. L'installation de pneus d'hiver sur les roues avant seulement peut nuire à la tenue de route du véhicule, ce qui pourrait provoquer un accident.

- Si des pneus d'hiver sont installés sur l'essieu arrière d'un véhicule, il est recommandé (mais non obligatoire) de poser des pneus d'hiver sur l'essieu avant également.

- **Pneus d'hiver à crampons¹** – Les pneus d'hiver à crampons offrent une traction supérieure dans la plupart des conditions hivernales.
 - Si des pneus d'hiver à crampons sont installés sur l'essieu avant d'un véhicule, il FAUT également poser des pneus d'hiver à crampons sur l'essieu arrière. NE POSEZ PAS de pneus d'hiver à crampons uniquement sur les roues avant. L'installation de pneus d'hiver à crampons sur les roues avant seulement peut nuire à la tenue de route du véhicule, ce qui pourrait provoquer un accident.
 - Si des pneus d'hiver à crampons sont installés sur l'essieu arrière d'un véhicule, il est fortement recommandé de poser des pneus d'hiver à crampons sur l'essieu avant également. On obtiendra une tenue de route optimale uniquement si on installe des pneus d'hiver à crampons sur toutes les roues du véhicule.

¹ Consultez également le bulletin d'information sur les pneus de l'USTMA, vol. 42 Application of Winter/Snow Tires and Studded Winter/Snow Tires (Pose de pneus d'hiver et de pneus d'hiver à crampons).

REPLACEMENT DE MOINS DE QUATRE PNEUS :

Consultez le site www.frca.coopertire.com. Sélectionnez « Éducation sur les pneus ». Sélectionnez ensuite « Bulletins d'entretien » et choisissez le no 113.

Lors du remplacement des pneus sur un véhicule, il est recommandé de remplacer les quatre pneus simultanément pour maintenir une performance optimale du véhicule. Cependant, dans les cas d'urgence où cela n'est pas possible, voici des directives générales dont il faut tenir compte lors du remplacement d'un ou de deux pneus sur un véhicule léger. Si le fabricant du véhicule offre d'autres recommandations, vous devez les respecter.

IMPORTANT : Dans certains cas, le fabricant du véhicule pourrait expressément déconseiller de remplacer moins de quatre pneus. Consultez et respectez toujours les recommandations du manuel du propriétaire. Dans le cas des véhicules 4WD et AWD, la moindre différence du diamètre extérieur des pneus peut entraîner des dommages au groupe motopropulseur ou des défaillances mécaniques.

Remplacement de deux (2) pneus – Lorsqu'on choisit une paire de pneus de remplacement de la même dimension et de la même construction que les pneus se trouvant sur un véhicule, il faut poser les pneus neufs sur l'essieu arrière, à moins que les pneus de remplacement n'aient une cote de vitesse inférieure (consulter le bulletin d'entretien no 107 de Cooper, « Tire Mixing (Mélange de pneus) »). Généralement, les nouveaux pneus, avec une bande de roulement plus profonde, évacuent l'eau plus efficacement, ce qui est un facteur important dans les situations à risque d'aquaplanage. Il est nécessaire de placer la meilleure traction sur l'essieu arrière pour prévenir les problèmes de direction et les pertes de contrôle sur chaussée mouillée, particulièrement durant les manœuvres soudaines.

Remplacement d'un (1) pneu – Remplacer un seul pneu sur un véhicule peut avoir des effets défavorables sur la suspension, le rapport de multiplication, la transmission et l'usure de la bande de roulement des pneus. S'il est inévitable de remplacer un seul pneu, il est recommandé de jumeler le pneu de remplacement au pneu dont la bande de roulement est la plus profonde et de poser ces pneus sur l'essieu arrière. Il est nécessaire de placer la meilleure traction sur l'essieu arrière pour prévenir les problèmes de survirage et les pertes de contrôle potentielles sur chaussée mouillée, particulièrement durant les manœuvres soudaines.

LA MODIFICATION DES PNEUS EST DANGEREUSE

Ne modifiez jamais vos pneus. Les modifications peuvent nuire à une bonne performance, endommager le pneu et provoquer sa rupture soudaine. Aucun pneu modifié n'est couvert par la garantie.

RÉPARATIONS – CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN DÉTAILLANT DE PNEUS

Consultez le site www.frca.coopertire.com. Sélectionnez « Éducation sur les pneus ». Sélectionnez ensuite « Bulletins d'entretien » et choisissez le no 108, ou consultez le site www.ustires.org et sélectionnez « Publications, puis « Manual (Manuel) », puis « Care and Service of Passenger and Light Truck Tires (Entretien des pneus pour voitures et camionnettes) » et consultez « Chapter 2 – Proper Tire Repair (Chapitre 2 – Réparations appropriées des pneus) ».

Si un pneu a subi une perforation, faites-le démonter et inspecter par un marchand de pneus pour déceler tout dommage interne. Les perforations à certains endroits de la bande de roulement dont le diamètre est d'au plus 6 mm (1/4 po) peuvent être réparées à l'aide des procédures de réparation recommandées par l'U.S. Tire Manufacturers Association (USTMA). Les procédures de l'USTMA exigent l'utilisation d'une mèche et d'une rustine. N'employez jamais des mèches de réparation insérées de l'extérieur. Bien qu'il soit possible de réparer correctement de nombreux pneus, les pneus réparés doivent être jugés provisoires et être remplacés dès que possible.

PROCÉDURES DE RÉPARATION DE PERFORATION POUR PNEUS DE VOITURE ET DE CAMIONNETTE

LE NON-RESPECT DES PROCÉDURES RECOMMANDÉES PAR L'USTMA PEUT ENTRAÎNER LA DÉFAILLANCE SOUDAINE D'UN PNEU!

Les réparations à l'aide d'une mèche insérée de l'extérieur d'un pneu, d'un produit antifuite appliqué sous pression et de « rustines d'éclatement » sont uniquement PROVISOIRES et ne doivent être effectuées QU'EN CAS D'URGENCE. Si une telle réparation provisoire est effectuée, soyez PRÉVENU qu'il s'agit d'une réparation provisoire et que vous devez rouler prudemment jusqu'au site d'entretien de pneus le plus proche pour faire réparer correctement le pneu. Rouler sur un pneu incorrectement ou provisoirement réparé peut provoquer une défaillance soudaine du pneu. N'utilisez JAMAIS une chambre à air dans un pneu sans chambre à air.

N'ACHETEZ JAMAIS DE PNEU POUR VOITURE OU CAMIONNETTE USAGÉ

Consultez le site www.frca.coopertire.com. Sélectionnez « Éducation sur les pneus ». Sélectionnez ensuite « Bulletins d'entretien » et choisissez le no 115.

Les consommateurs doivent être conscients des graves dangers potentiels associés à l'installation et à l'utilisation de pneus d'occasion. Bien que les pneus soient conçus et fabriqués pour offrir des milliers de kilomètres d'excellent service, ils doivent être correctement entretenus tout au long de leur vie utile pour produire des performances optimales. L'entretien approprié des pneus comprend de fréquentes inspections visuelles (au moins une fois par mois) pour repérer tout signe de dommage ou de mauvais traitement (coupures, fissures, boursouffures, ébrèchures, usure irrégulière, etc.) et la vérification de la pression de gonflage. Il se peut que les pneus subissent des dommages au cours de leur vie utile en raison d'un mauvais traitement ou d'une mauvaise utilisation, d'un entretien inapproprié, de réparations inappropriées, de perforations, de dangers routiers ou de conditions de remisage inappropriées. De tels dommages peuvent éventuellement mener à la défaillance du pneu. Seul le propriétaire original d'un pneu neuf peut connaître l'étendue d'utilisation et d'entretien d'un pneu particulier, et ses conditions d'utilisation normale ou abusive. Consultez également le bulletin d'information sur les pneus de l'USTMA, « Passenger and Light Truck Used Tires (Pneus pour voiture et camionnettes usagés) ».

Les consommateurs doivent également se méfier de tout pneu d'occasion qui :

- a pu être utilisé sur un véhicule accidenté;
- a pu être utilisé dans des conditions d'utilisation intensives (p. ex. hors route ou à des fins sportives, militaires ou policières);
- a pu être exposé à des conditions environnementales inhabituelles, telles que des tempêtes importantes, inondations, incendies, etc.

TAILLES SUPÉRIEURES

Consultez le site www.ustires.org et sélectionnez « Publications, puis « Manual (Manuel) », puis « Care and Service of Passenger and Light Truck Tires (Entretien des pneus pour voitures et camionnettes) » et enfin « Chapter 3 – Tire Replacement Guidelines (Chapitre 3 – Directives pour le remplacement des pneus) ».

L'utilisation de tailles supérieures pour les véhicules légers dans le marché secondaire se base principalement sur les caractéristiques suivantes du pneu ou de la roue :

- maintenir le diamètre total des pneus d'origine;
- augmenter la largeur de la section du pneu (la surface de contact/l'empreinte devient plus courte et plus large);
- diminuer le profil de série (rapport d'aspect ou hauteur de la section);
- augmenter le diamètre de la jante ou de la roue.

Les tailles supérieures sont généralement indiquées ainsi : « Plus 1 », « Plus 2 », « Plus 3 », etc. Si vous souhaitez installer des pneus différents des pneus d'origine, respectez toujours les recommandations du fabricant du véhicule et tenez compte de ce qui suit :

- **Rapport d'aspect** : Il faut examiner particulièrement les pneus de remplacement ayant un rapport d'aspect inférieure à ceux d'origine. Des pneus à rapport d'aspect plus faible améliorent généralement la performance et la tenue de route, mais réduisent le confort de roulement. Des pneus à faible rapport d'aspect et à haute performance peuvent également s'user plus rapidement et générer davantage de bruit pendant l'utilisation. Les pneus à rapport d'aspect plus faible – et leur assemblage de roue ou de jante – sont plus vulnérables aux dommages causés par les dangers sur la route et les impacts avec les bordures de trottoir ou les nids-de-poule.
- **Diamètre total** : Assurez-vous que le diamètre total de chacun des quatre pneus respecte la tolérance admissible du fabricant du véhicule.
- **Pression de gonflage** : Vérifiez s'il faut l'ajuster. Si l'installation d'un nouveau pneu (d'une autre taille que celle d'origine) sur le véhicule peut exiger une pression de gonflage supérieure à celle indiquée sur la plaquette de pneus du véhicule afin de soutenir correctement la charge, l'installateur doit informer le propriétaire de la nouvelle pression de gonflage. L'installateur doit également placer un autocollant près de la plaquette de pneus du véhicule, sur lequel seront indiquées les nouvelles exigences de taille et de pression de gonflage à des fins de référence future. Ne gonflez jamais un pneu à une pression inférieure à celle recommandée sur la plaquette de pneus du véhicule ou supérieure à la pression maximale indiquée sur le flanc du pneu.

- **Capacité de charge** : Doit être égale ou supérieure à la capacité de charge de la taille de pneu d'origine, à la pression spécifiée sur la plaquette de pneus du véhicule.
- **Symbole/catégorie de vitesse** : Doit être égal ou supérieur à celui des pneus d'origine pour maintenir la capacité de vitesse.
- **Largeur de la jante/décalage** : Consultez les recommandations des fabricants du véhicule et de la jante.
- **Sélection de roues ou de jantes** : Ne dépassez jamais la pression ou la capacité de charge maximale de la jante ou de la roue.
- **Dégagements du véhicule** : Il faut vérifier les pneus des roues de direction lors de virages complets à gauche et à droite. Il faut vérifier toutes les positions des roues pour assurer un bon dégagement par rapport aux parois des ailes, aux composantes de frein, aux tourelles d'amortisseur et aux autres composantes de la suspension. Il faut vérifier ces positions de roue pour assurer une compression et un rebond complets de la suspension.
- **Modifications du véhicule** : Les suspensions rehaussées et autrement modifiées ou l'utilisation de pneus n'étant pas approuvés par les fabricants du véhicule ou des pneus peuvent nuire à la stabilité et à la tenue de route du véhicule.
- **Lois locales ou d'État** : Assurez-vous que le choix de pneus respecte tous les règlements locaux ou d'État.

STOCKAGE

Les pneus doivent être entreposés dans un endroit intérieur frais et sec où il n'existe aucune possibilité d'accumulation d'eau. Les pneus doivent être remisés dans un endroit frais et sec à l'écart de toute source de chaleur et d'ozone, tels les tuyaux chauds et moteurs électriques. Assurez-vous que les surfaces sur lesquelles les pneus sont remisés sont propres et exemptes de graisse, d'essence ou d'autres substances qui peuvent détériorer le caoutchouc. Les pneus exposés à ces matières et/ou à une chaleur excessive pendant une période de remisage prolongée peuvent s'affaiblir et être sujets à une défaillance soudaine.

UTILISATION DE PNEUS À CRAMPONS POUR VOITURE – OÙ CELA EST PERMIS

Seuls les pneus neufs doivent être équipés de crampons. Pour une efficacité maximale lors de la pose de crampons sur un pneu, les quatre pneus du véhicule doivent être équipés de crampons. Si seuls les pneus arrière sont munis de crampons, la tenue de route et le freinage n'atteindront pas leur efficacité maximale. **NE POSEZ JAMAIS DE PNEUS À CRAMPONS UNIQUEMENT SUR LES ROUES AVANT.** Consultez la section d'avertissements de sécurité nommée « Pose de pneus d'hiver et de pneus d'hiver à crampons ».

Avertissements de sécurité

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, rendez-vous sur www.frca.coopertire.com.

IL EST DANGEREUX DE FAIRE PATINER LES PNEUS

Évitez de faire patiner les pneus. La force centrifuge créée par un pneu qui tourne rapidement peut faire exploser le pneu en l'éventrant. Ces forces agissent sur la structure entière du pneu et peuvent être assez intenses pour rompre des bourrelets et éventrer la carcasse entière.

Si le véhicule ne peut avancer sur la glace, dans la neige ou la boue, sur du gazon humide, etc., vous devez le faire « bercer » délicatement en alternant la marche avant et la marche arrière, en faisant patiner les roues le moins possible. **NE DÉPASSEZ PAS** la marque de 55 km/h (35 mi/h) sur l'indicateur de vitesse. Ne laissez personne se tenir près ou directement devant ou derrière un pneu qui patine.

Ne patinez pas si une des roues motrices ne touche pas le sol. L'explosion d'un pneu qui patine **PEUT PROVOQUER DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.**

PNEUS AYANT UNE COTE DE VITESSE

Au moment de remplacer des pneus, consultez la plaquette (généralement apposée sur le rebord d'une portière, le cadre d'une portière ou le couvercle de la boîte à gants) ou le manuel du propriétaire pour connaître la dimension appropriée. Si les pneus indiqués sur la plaquette du véhicule ne présentent aucune cote de vitesse, vous pouvez utiliser en cas d'urgence un pneu de dimensions appropriées avec quelque cote de vitesse que ce soit. Quand la dimension des pneus indiquée sur la plaquette comporte un symbole de vitesse, par exemple P205/60HR15 ou P205/60R15 90H, le pneu de remplacement doit comporter un symbole de cote de vitesse égale ou supérieure afin de maintenir la capacité de vitesse du véhicule.

SI LE PNEU DE REMPLACEMENT NE POSSÈDE AUCUNE COTE DE VITESSE, LA CAPACITÉ DE VITESSE DU VÉHICULE EST RESTREINTE PAR LA CAPACITÉ DE VITESSE DU PNEU DE REMPLACEMENT. La vitesse maximale d'un pneu sans cote de vitesse fabriqué par Cooper est limitée à 137 km/h (85 mi/h). Pour obtenir des informations sur la SÉCURITÉ et des AVERTISSEMENTS supplémentaires, consultez « Pneus à cote de vitesse » dans la section Mélange de pneus ci-dessus.

LE MONTAGE DE PNEUS PEUT ÊTRE DANGEREUX

Le montage de pneus peut être dangereux et doit être exécuté par des personnes formées utilisant des outils et procédures appropriés. Le montage de pneus exécuté par une personne non formée ou utilisant des outils inappropriés peut endommager le pneu, le bourrelet et la roue. Vos pneus doivent être montés sur des roues propres en bon état. Des roues courbées, écaillées ou rouillées peuvent endommager les pneus. Demandez à votre marchand de vérifier la dimension et l'état de vos roues avant le montage de pneus neufs. Assurez-vous que les recommandations du fabricant des jantes et des roues sont suivies. L'intérieur du pneu doit être exempt de toute matière étrangère. Ne dépassez jamais 275,8 kPa (40 psi) pour asseoir les bourrelets du pneu lors du montage.

Les vieilles valves peuvent présenter des fuites. Lorsque vous faites monter des pneus sans chambre à air neufs, faites installer des valves neuves de type approprié. Assurez-vous que toutes les valves sont munies d'un capuchon approprié.

PNEUS À HAUTE PERFORMANCE

Les pneus à haute performance sont conçus avec des parois rigides pour une tenue de route réactive. En raison de ces parois rigides, il est important de s'assurer que le bourrelet supérieur se trouve dans l'embase de la jante pendant l'installation. Des pressions excessives de calage des bourrelets (supérieures à 276 kPa [40 psi]) placent des contraintes énormes sur ces derniers, qui sont forcés sur le rebord de la jante en étant déformés. De telles contraintes peuvent endommager les composants du pneu et provoquer leur défaillance.



Avertissements de sécurité

PERMUTATION DES PNEUS

Bien que la plupart des pneus soient remplacés plus tôt, Goodyear recommande que tout pneu en service (c'est-à-dire gonflé et monté sur une jante de votre véhicule, y compris votre pneu de secours quel que soit si ce pneu est en contact avec la chaussée) 6 ans ou plus être remplacé même si ce pneu semble utilisable et même s'il n'a pas atteint la limite légale d'usure de la bande de roulement. Si vous êtes incapable pour déterminer la date à laquelle un pneu a été mis en service pour la première fois, vous devez vous fier au code DOT estampillé sur le pneu et remplacez tout pneu fabriqué il y a plus de 6 ans (voir page 6 pour savoir comment lire le code DOT d'un pneu). Des pneus qui devraient autrement être remplacé en fonction de l'usure, des dommages ou de tout autre facteur ne doit pas être maintenu en service, peu importe de la date de leur première mise en service ou de leur date de fabrication. Aussi, les consommateurs ne doivent jamais acheter ou installer des pneus usagés de tout âge sur leur véhicule car le service, l'entretien et l'historique de stockage des pneus usagés est largement inconnu. Divers constructeurs automobiles ont déclarations et instructions publiées concernant la durée de vie des pneus, y compris le remplacement des pneus recommandations basées sur l'âge chronologique. Goodyear conseille aux consommateurs de se référer à leur manuels du propriétaire pour obtenir des conseils sur les recommandations de remplacement du constructeur du véhicule (mais quel que soit l'avis du constructeur du véhicule, la période de remplacement d'un pneu ne devrait pas dépasser 6 ans à compter de la date de mise en service du pneumatique ou 6 ans à compter de la date incluse dans le code DOT sur le flanc du pneu si vous ne parvenez pas à déterminer la date à laquelle le pneu a été fabriqué pour la première fois mis en service).

Consignes de sécurité supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, consultez :

U.S. Tire Manufacturers Association
1400 K. Street NW Ste. 900
Washington D.C. 20005
www.ustires.org

NHTSA Headquarters
1200 New Jersey Ave. SE
West Building
Washington D.C. 20590
www.nhtsa.gov
www.safercar.gov

National Safety Council
1121 Spring Lake Dr.
Itasca, IL 60143
www.nsc.org

L'Association canadienne du pneu et du caoutchouc
A19-260 Holiday Inn Drive
Cambridge, ON
N3C 4E8
www.tracanada.ca

Transport Canada
330, rue Sparks
Ottawa, ON
K1A 0N5
www.tc.gc.ca

Permutation des pneus

PERMUTATION DES PNEUS

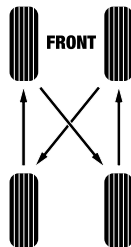
Il y a une étroite relation entre vos pneus et les nombreux systèmes mécaniques dans votre véhicule. Les pneus, les roues, les freins, les amortisseurs de chocs, la transmission, la direction et la suspension doivent tous fonctionner ensemble sans heurts, afin de vous procurer un roulement confortable et un bon kilométrage des pneus. Tous ces systèmes doivent être régulièrement vérifiés, comme spécifié dans le manuel du propriétaire du véhicule, ou dès que vous avez une indication de panne.

Un entretien des pneus approprié comprend la bonne permutation des pneus. Les pneus doivent être permutés dès les premiers signes d'usure irrégulière de la bande de roulement ou tous les 8 000 miles (13 000 km), au maximum, conformément aux modèles de permutation prescrits. Pour plus de sécurité, faites inspecter vos pneus par un professionnel du secteur à chaque fois qu'ils sont permutés. Reportez-vous aux manuels du propriétaire du véhicule afin de connaître les recommandations de permutation relatives aux véhicules spécifiques. Si aucun modèle de permutation n'est spécifié, utilisez le modèle indiqué qui s'applique à votre véhicule. Le défaut de permutation de vos pneus conformément à ces conditions annulera la partie concernant le kilométrage de votre garantie.

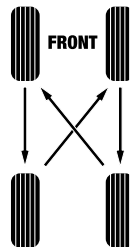
N'incluez pas de pneu de secours « à utilisation provisoire uniquement » dans l'un de ces modèles de permutation. Si vous avez un pneu aux dimensions ordinaires correspondant comme pneu de secours et souhaitez l'inclure dans le processus de permutation, utilisez le modèle de permutation qui s'applique à votre véhicule mais placez le pneu de secours en position arrière droite. Le pneu qui aurait normalement dû être permuté vers la position arrière droite doit alors devenir le pneu de secours.

MODÈLES DE PERMUTATION DES PNEUS APPROUVÉS

Rear Wheel Drive Vehicles



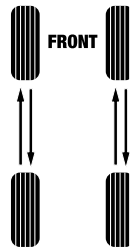
Front Wheel Drive Vehicles



4-Wheel Drive Vehicles



Optional Pattern



REMARQUE : les pneus non radiaux ne doivent pas être utilisés dans un programme de permutation.

Registre de kilométrage 8, des pneus et de permutation³, des pneus à 8 000 miles (13 000 km)

Date d'achat _____ Nom du client _____ Relevé du compteur kilométrique à l'origine _____

Année du véhicule _____ Marque/modèle _____

RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 1 ^{ère} PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 2 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 3 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 4 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 5 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 6 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 7 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 8 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 9 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE
RELEVÉ DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE À LA 10 ^e PERMUTATION	PERMUTATION EFFECTUÉE PAR (NOM DU CONCESSIONNAIRE)	INITIALES DU CONCESSIONNAIRE ET DATE

IMPORTANT : les pressions de gonflage des pneus doivent être ajustées selon les pressions recommandées après chaque permutation.

N'oubliez pas!

POUR ÉVITER L'ENDOMMAGEMENT DE VOS PNEUS ET LE RISQUE D'ACCIDENT :

- LE MONTAGE DES PNEUS NE DOIT ÊTRE EFFECTUÉ QUE PAS DES PERSONNES FORMÉES UTILISANT DES OUTILS ET DES PROCÉDURES APPROPRIÉS.
- VÉRIFIEZ LES PRESSIONS DES PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS LORSQUE LES PNEUS SONT FROIDS ET AVANT LES LONGS TRAJETS.
- NE SOUS-GONFLEZ NI NE SUR-GONFLEZ PAS.
- NE SURCHARGEZ PAS.
- ROULEZ À DES VITESSES MODÉRÉES ET RESPECTEZ LES LIMITATIONS LÉGALES.
- SUIVEZ LES MODÈLES DE PERMUTATION RECOMMANDÉS.
- ÉVITEZ DE ROULER SUR DES NIDS-DE-POULE, DES OBSTACLES, DES BORDURES OU DES BORDS DE TROTTOIRS.
- FAITES RÉGULIÈREMENT CONTRÔLER L'ALIGNEMENT DU VÉHICULE.
- ÉVITEZ LE PATINAGE EXCESSIF DES ROUES.
- N'ACHETEZ JAMAIS DES PNEUS D'OCCASION OU QUI ONT ÉTÉ RÉPARÉS.
- SI VOUS CONSTATEZ L'ENDOMMAGEMENT D'UN PNEU, REMPLACEZ-LE PAR UN PNEU DE SECOURS ET ALLEZ VOIR VOTRE CONCESSIONNAIRE DE PNEUS.
- SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE DE PNEUS LOCAL OU APPELEZ COOPER TIRE.

SERVICE NATIONAL D'INFORMATIONS SUR L'ENTRETIEN DES PNEUS COOPER

Cette garantie spéciale couvre les pneus Cooper dans les 48 États-Unis continentaux continus, Alaska, Hawaii, le district de Columbia et au Canada. Si vous êtes en déplacement et rencontrez un problème avec un pneu, appelez-nous pour connaître l'emplacement de votre concessionnaire Cooper le plus proche.



P.O. BOX 550
FINDLAY, OHIO 45839

Visitez notre site Internet : www.coopertire.com



1-800-387-3288

POUR OBTENIR DE L'AIDE DE LA PART DU SERVICE
CLIENTÈLE

Copie du concessionnaire



IMPORTANT

En cas de rappel, nous ne pouvons vous contacter que si nous avons votre nom et votre adresse. Vous DEVEZ envoyer cette carte pour être sur notre liste de rappel.

Faites-le dès aujourd'hui.

DATE D'ACHAT

ADRESSE COURRIEL

NOM DU CLIENT (En majuscules)

ADRESSE DU CLIENT

VILLE ÉTAT/PROVINCE Code postal

NOM DU CONCESSIONNAIRE QUI A VENDU LE PNEU

ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE

VILLE ÉTAT/PROVINCE Code postal

OMB N° 2127-0050
N'UTILISEZ PAS CET ESPACE

Vous pouvez envoyer ce formulaire ou bien vous inscrire en ligne sur www.ca.coopertire.com

LES ZONES GRISÉES DOIVENT ÊTRE REMPLIES PAR LE VENDEUR

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DES PNEUS													
QTÉ	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

Économisez de l'essence grâce à un gonflage des pneus adapté

VÉRIFIEZ VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS - ET AVANT LES LONGS TRAJETS



Kit spécial disponible

- Manomètre de gonflage
- Jauge de profondeur de la bande de roulement
- Quatre capuchons de valve de pneu
- Un exemplaire de la brochure “Be Smart Play Your Part” Brochure
- Sachet en plastique de protection

GRATUIT
avec copie de proof of achat

Envoyez la demande à : **COOPER TIRE SAFETY KIT P.O. Box 235, Findlay, Ohio 45839**

AFFRANCHIR
AU TARIF EN
VIGUEUR

Goodyear Canada, Inc.

Tire Registration Centre / Centre d' enregistrement des pneus

450 Kipling Ave.

Toronto, Ontario M8Z 5E1